

245

DT2

Projets d'élargissement de la route 131 entre
Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Félix-de-Valois
et de contournement à Saint-Félix-de-Valois

St-Félix-de-Valois

6211-06-073

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LOUIS DERIGER, Président
MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire

AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LES
PROJETS D'ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE 131
ENTRE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES ET SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS
ET DE
CONTOURNEMENT À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 16 mai 2007, à 13 h 30 à
Salle communautaire de
Notre-Dame-de-Lourdes (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

5

MOT DU PRÉSIDENT 2**M. LOUIS DERIGER, PRÉSIDENT: 2**

10

PÉRIODE DE QUESTIONS : 9**MME SUZANNE RAINVILLE: 9****M. RENÉ CORFIELD : 28****M. YVES BENNY: 49**

15

M. BRUNO ARCHAMBAULT: 54**M. GILLES FRÉCHETTE: 59****M. DANIEL ARSENAULT : 71****M. ANDRÉ RAINVILLE: 75****M. SERGE MARION: 83**

20

M. YVES PERRON: 90

25

30

35

MOT DU PRÉSIDENT

40

M. LOUIS DERIGER, Président:

45

Bonjour, bienvenue à cette deuxième séance de la Première partie de l'audience publique concernant les projets d'élargissement de la route 131 entre Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Félix-de-Valois et de contournement à Saint-Félix-de-Valois par le ministère des Transports.

Mon nom est Louis Deriger et je préside cette commission. Commission qui est aussi constituée de madame Lucie Bigué, Commissaire, qui est à ma gauche.

50

Alors, je rappelle la première partie de l'audience est consacrée au questionnement, donc questions sur les deux projets qui sont sous examen. Vous adressez les questions à la commission et la commission se chargera d'avoir une réponse, soit du promoteur, soit des personnes ressources qui sont ici présentes.

55

Je rappelle que, comme règle de procédure pour aujourd'hui donc, quand vous vous adressez à la commission, c'est une question par intervention et vous pouvez vous réinscrire au registre pour des questions additionnelles. Donc, je vous demande aussi d'éviter les préambules et les sous-questions pour permettre qu'on puisse vraiment procéder aux questions et non pas à des opinions.

60

Il y aura une Deuxième partie, qui se fera à partir du 12 juin, où là vous serez invités à présenter votre opinion sur les projets qui sont sous examens.

65

Alors, dans un premier temps, je vais faire d'abord un appel des documents qui ont été déposés et aussi les questions qui ont été laissées en suspens lors de la séance d'hier. Alors, je vais commencer par le promoteur, monsieur Barabé.

Est-ce que vous avez des documents qui ont été déposés depuis hier, faites un rappel peut-être des documents qui ont été déposés à la commission.

70

M. GUY D'ASTOUS:

À notre avis, monsieur le Président, ça a déjà été fait.

75

M. LOUIS DERIGER, Président:

Non, mais dites-nous lesquels documents qui ont été déposés.

M. GUY D'ASTOUS:

80

Depuis hier, on n'en a pas déposé d'autres parce que les documents qui ont été annoncés au cours de l'audience d'hier ont été déjà déposés.

M. LOUIS DERIGER, Président:

85

Est-ce que vous pouvez nous faire un rappel en gros, qu'est-ce qui a été déposé hier?

M. GUY D'ASTOUS:

Qu'est-ce qu'on a déposé?

90

M. LOUIS DERIGER, Président:

Oui, de nouveau, par rapport aux dossiers qu'on avait antérieurement?

95

M. GUY D'ASTOUS:

Bon alors, ce qu'on a déposé hier c'est des extraits et le CD du plan de transport de Lanaudière, on a déposé aussi le plan d'action, des extraits du plan d'action concernant les deux projets. Ensuite, on a déposé l'étude d'opportunité de 1997, une copie complète, le plan stratégique d'intervention sur la route 131, avec son plan d'action, la liste des commerces mise à jour 2007, la liste des propriétaires affectés 2007, les données démographiques 2007, la localisation des puits d'eau potable de Saint-Félix, excusez-moi, ça c'est à venir, ça c'est un document qu'on va vous transmettre demain, et puis la question de la localisation des puits de, ça aussi, ça a été déposé, excusez-moi, la localisation des puits d'eau potable de Notre-Dame-de-Lourdes, on l'a déposée hier, et puis la commission nous avait demandé de localiser le tracé sur la Figure 4.4 au niveau aménagement du territoire, ça a été déposé hier aussi.

100

105

M. LOUIS DERIGER, Président:

Parfait. Est-ce que ça va?

110

M. GUY D'ASTOUS:

La dernière chose c'est la présentation, hier, a été déposée et on vous a aussi remis les figures concernant le secteur commercial de Notre-Dame-de-Lourdes en mise à jour.

115

M. LOUIS DERIGER, Président:

Parfait. Mais je pense qu'il y a la politique du bruit, est-ce que vous l'avez mentionnée?

120

M. GUY D'ASTOUS:

La politique du bruit a été en copie, oui, c'est exactement, oui.

125

M. LOUIS DERIGER, Président:

Donc, merci beaucoup. Il y avait également aussi certaines questions qui ont été laissées en suspend, par exemple, la question des véhicules lourds, donc je pense que c'est ce soir qu'on devrait avoir une réponse à ce sujet, monsieur Barabé?

130

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

On a la réponse cet après-midi si vous voulez, mais il y a une présentation qui accompagne cela.

M. LOUIS DERIGER, Président:

135 Parfait. Et puis je pense que c'est monsieur Archambault qui avait amené cette question.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Oui, c'est monsieur Archambault.

140

M. LOUIS DERIGER, Président:

Donc, je pense qu'il va être ici ce soir. Alors, à ce moment-là, on pourra profiter de sa présence pour répondre à cette question-là.

145

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

O.k.

150

M. LOUIS DERIGER, Président:

Également, il y avait des documents, par exemple, sur la question de l'imperméabilisation des fossés à Mirabel, est-ce que ces documents-là ont été, vous avez obtenu ces documents?

155

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

On a une présentation.

M. LOUIS DERIGER, Président:

160

Aussi pour ça.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

165

Et puis un spécialiste pour vous en parler, c'est ce soir, je pense, que vous vouliez qu'on vous le présente?

M. LOUIS DERIGER, Président:

170

Oui, possiblement ce soir.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Il est ici cet après-midi si vous voulez....

175

M. LOUIS DERIGER, Président:

Parfait, il est ici cet après-midi. La cartographie des puits d'eau potable pour le contournement en 1999, est-ce que ça a été déposé?

180

M. GUY D'ASTOUS:

185 On l'a. Il faut que je vérifie à savoir si on a une copie pour la commission. Je sais qu'on a mis la main sur le document, on a les fichiers à...

M. LOUIS DERIGER, Président:

Disons que vous êtes à la recherche de ce document-là, finalement?

190 **M. GUY D'ASTOUS:**

Oui oui, c'est ça.

M. LOUIS DERIGER, Président:

195 Parfait. Il y avait également une autre question sur le temps de traversée aux intersections pour les piétons?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

200 Oui, j'ai une courte présentation qu'on peut faire. On a pris, on a fait des vérifications justement aujourd'hui, cet avant-midi, sur les feux.

M. LOUIS DERIGER, Président:

205 Donc, vous avez tout ça pour aujourd'hui. Donc, on pourra, aujourd'hui, répondre à ces questions-là.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

210 On a tout ça, quand vous voulez, il n'y a pas de problème.

M. LOUIS DERIGER, Président:

215 Parfait. Maintenant, au niveau des Ministères, le Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, est-ce que vous avez des documents qui ont été déposés depuis hier?

MME DANIELLE DALLAIRE:

220 Oui, on a déposé le traitement des demandes d'autorisation des projets dans les milieux humides, qui est administré par le Ministère lors des demandes d'autorisation pour des projets, et c'est accompagné de l'état de situation où en est rendue la politique sur les milieux humides.

M. LOUIS DERIGER, Président:

225 Merci beaucoup. Monsieur Chatagnier, de votre côté, est-ce qu'il y avait des choses?

M. HERVÉ CHATAGNIER:

230 Non.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Pas pour le moment. Monsieur Locat, c'est ça, de la MRC de Matawinie.

235 **M. GILLES LOCAT:**

Oui, j'ai déposé une copie du Plan 2, c'est une demande qui m'a été faite pour améliorer l'accès à ces informations-là en quelque sorte, une copie papier. Nous avons déjà déposé une copie DVD, bon, considérant que ce n'était pas le schéma qui était en vigueur, bien sûr que le Plan 2 contient des données beaucoup plus récentes. Bon, récentes, tout est relatif, les données statistiques sont celles de Statcan de 2001, pour ce qui est données démographiques en général. Il reste , c'est un document beaucoup plus à jour et il a déjà été évoqué hier, d'ailleurs, dans une des présentations.

240

M. LOUIS DERIGER, Président:

245

Merci. Monsieur Jean Ouellet, du ministère des Affaires municipales?

M. JEAN OUELLET :

250

Rien à déposer.

M. LOUIS DERIGER, Président:

255

Pas pour le moment, merci beaucoup. Monsieur Sylvain Laramée.

M. SYLVAIN LARAMÉE :

Nous avons déposé hier trois études relatives au contournement, l'impact d'un contournement d'un noyau urbain, trois études pertinentes.

260

M. LOUIS DERIGER, Président:

À côté de vous, monsieur de la Santé, mais je n'ai pas votre nom, je ne vous vois pas.

265 **M. MARCEL BÉLANGER :**

Bélangier, je n'avais rien à déposer à ce que je sache.

M. LOUIS DERIGER, Président:

270

Parfait, merci beaucoup. Au niveau de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, monsieur Sirois?

M. MARTIN SIROIS:

275

Oui, copie papier d'un projet de tracé de rue, affectation et densité d'occupation aux abords du tracé de la voie de contournement.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Je pense que vous avez aussi déposé tous les règlements, je pense, d'urbanisme.

280

M. MARTIN SIROIS:

Oui, le règlement d'urbanisme en vigueur et caetera, le plan et les règlements d'urbanisme correspondant à la paroisse, à l'ancienne paroisse de la Municipalité.

285

M. LOUIS DERIGER, Président:

Parfait, merci beaucoup. Monsieur Gagnon de Notre-Dame-de-Lourdes?

290

M. SYLVAIN GAGNON :

On a également déposé le règlement de zonage, plan de zonage, plan d'urbanisme, modifications, mises à jour, qui implique la 131. On a déposé aussi notre plan des mesures d'urgence relatif à ladite route.

295

M. LOUIS DERIGER, Président:

Merci. Monsieur Serge Adam, de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

300

M. SERGE ADAM :

En ce qui nous concerne, il n'y a pas eu d'autres documents de déposés, sauf les règlements d'urbanisme, le règlement de zonage et plan d'urbanisme qui avaient déjà été déposés au début de la semaine.

305

M. LOUIS DERIGER, Président:

Monsieur Geoffroy, du ministère de la Culture et des Communications.

310

M. JACQUES GEOFFROY :

Nous n'avons pas été sollicités pour déposer un avis, mais s'il y a des questions, ça me fera plaisir d'y répondre.

315

M. LOUIS DERIGER, Président:

Merci beaucoup. J'annoncerais que monsieur Geoffroy, cet après-midi, est ici à la table pour des questions qui concernent tout ce qui est patrimoine, entre autres. Monsieur de la MRC de Joliette, rappelez-moi son nom, Lévis, est absent cet après-midi, il va être ici ce soir. Donc, s'il y a des questions qui concernent la MRC de Joliette, on pourra lui adresser ce soir, quand il va être présent.

320

Également, dans la salle, il y a d'autres personnes aussi, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Olivier Quesnel, je ne sais pas s'il est ici, oui. Est-ce que, de votre côté, vous avez des choses, faites-moi signe ou venez vous adresser?

325

M. OLIVIER QUESNEL :

On n'a rien déposé pour le moment.

M. LOUIS DERIGER, Président:

330

Ça va. Maintenant, pour le ministère de la Sécurité publique, qui est monsieur Paul Lefebvre, est ici, oui.

M. PAUL LEFEBVRE :

335

On n'a rien.

M. LOUIS DERIGER, Président:

340

Oui, merci. Pour le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Serge Bonin, venez nous dire, par exemple, le document que vous nous avez déposé, peut-être juste vous adresser au micro pour nous en faire part s'il vous plaît, pour que tout le monde sache qu'est-ce qui a été déposé hier.

345

M. SERGE BONIN:

Alors, aux audiences, projet d'établissement de la route 131 et de contournement, caractérisation et impacts sommaires sur le milieu forestier.

350

M. LOUIS DERIGER, Président:

Donc...

M. SERGE BONIN:

355

Quelques impacts lors de la construction de, principalement la voie de contournement.

M. LOUIS DERIGER, Président:

360

Merci beaucoup.

M. SERGE BONIN:

Ça me fait plaisir.

365

M. LOUIS DERIGER, Président:

On a également madame Chantal Côté du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, secteur faune, est-ce que vous avez des choses?

370

MME NICOLE CÔTÉ :

Non.

375 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Merci madame. Donc, je pense que j'ai, est-ce que j'ai oublié quelqu'un, ça va. Donc, on va poursuivre.

380 Donc, je vous rappelle que le registre est ouvert. Donc, si vous voulez venir poser des questions à la Commission, donc, vous allez vous inscrire à l'arrière, auprès de madame Danielle Hawey et on va vous appeler dans l'ordre d'inscription.

385 Alors, ce que je vais faire, je vais débiter par les gens qui étaient déjà inscrits hier, s'ils ne sont pas là donc, je les rappellerai ce soir, donc je vais poursuivre avec la liste que nous avons.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

390 D'abord, madame Suzanne Rainville. Ah! Mon Dieu, pas le temps de vous asseoir.

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Bonjour, madame.

395 **MME SUZANNE RAINVILLE:**

Dans le cas où je ne serais pas expropriée, quels moyens ils prendraient pour empêcher le bruit et puis tout ça? Parce qu'il y a une desserte qui va passer juste à côté de chez nous et puis la voie de contournement en arrière.

400 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

405 Donc vous, vous êtes, juste pour nous situer un peu, vous êtes dans le contournement, donc dans Saint-Félix-de-Valois, est-ce que vous pouvez nous situer un peu dans quel endroit vous êtes, que vous résidez, c'est le secteur de l'échangeur plus, l'échangeur du sud ou plus au nord?

MME SUZANNE RAINVILLE:

410 Bien, on est sur le lot 195.

M. LOUIS DERIGER, Président:

195.

415 **MME SUZANNE RAINVILLE:**

Dans le Rang du Portage.

M. LOUIS DERIGER, Président:

420 Est-ce qu'on pourrait avoir le canon, s'il vous plaît, on va projeter juste pour voir un peu le secteur

où est-ce que vous êtes située.

MME SUZANNE RAINVILLE:

425

O.k.

M. LOUIS DERIGER, Président:

430

Donc, ça s'en vient?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

435

Est-ce qu'on pourrait avoir une localisation de?

M. LOUIS DERIGER, Président:

C'est le lot 195, que vous me dites?

440

MME SUZANNE RAINVILLE:

Oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

445

195. Donc, le secteur du Rang du Portage, c'est ça?

MME SUZANNE RAINVILLE:

450

Oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

455

Donc vous, en fait, votre question c'est, actuellement, donc, vous êtes, vous n'êtes pas, il n'y a pas d'acquisition qui est prévue pour vous, c'est ça qu'on peut comprendre?

MME SUZANNE RAINVILLE:

460

On ne sait pas si on va être exproprié ou pas.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Vous ne le savez pas encore.

465

MME SUZANNE RAINVILLE:

Oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

470 Vous vous inquiétez pour la question du bruit, s'il va y avoir des répercussions du bruit pour le secteur en question?

MME SUZANNE RAINVILLE:

475 Pardon, je n'ai pas compris.

M. LOUIS DERIGER, Président:

C'est le bruit qui vous préoccupe?

480

MME SUZANNE RAINVILLE:

Oui, c'est ça.

485 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Alors, est-ce que vous pouvez, monsieur Barabé, nous expliquer un peu, en termes de climat sonore actuel et qu'est-ce que serait le climat sonore avec la mise en service du projet, pour le secteur en question?

490

M. GUY D'ASTOUS:

Alors, monsieur le Président, l'information qu'on a est contenue dans le rapport **Réponses aux questions**, à l'annexe concernant le milieu sonore. On a un tableau qui montre, on a la figure de l'annexe qui montre que le récepteur en question, de la dame en question, sa résidence, ce serait le récepteur...

495

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

500 Pouvez-vous répéter la référence?

M. GUY D'ASTOUS:

Pardon?

505

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Répétez la référence où c'est indiqué.

510 **M. GUY D'ASTOUS:**

Réponses aux questions.

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

515

Oui oui, mais il y en a plusieurs.

M. GUY D'ASTOUS:

520 Mars 2005, on est à l'annexe...

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

525 5.1, 5.2?

M. GUY D'ASTOUS:

530 5, annexe 5, et la carte qui accompagne l'annexe 5 nous montre que le récepteur 112, le climat sonore ne varie presque pas, peu importe les horizons.

535 On a actuellement, en 2006, 61DB, DBA, et, à l'ouverture, on aurait quasiment la même chose, on était à 60, mais probablement qu'il y a, il faudrait voir s'il y a vraiment une modification, des fois, une variation de 1 DB, c'est comme très peu significatif, et 2017, même chose, 61.

540 Donc, on a la même situation en 2006 qu'en 2017, à l'ouverture.

M. LOUIS DERIGER, Président:

545 Donc, ce que l'on comprend c'est que le projet ne fait pas de changement, il n'améliore pas la situation.

M. GUY D'ASTOUS:

545 Il n'a pas d'impact sonore.

M. LOUIS DERIGER, Président:

550 Donc, pas d'amélioration et puis pas d'augmentation?

M. GUY D'ASTOUS:

555 Exact.

M. LOUIS DERIGER, Président:

560 En termes sonores. Donc, on reste toujours avec le même niveau sonore, le même nombre de décibels qu'on a actuellement.

M. GUY D'ASTOUS:

565 Exact.

MME SUZANNE RAINVILLE:

565 Il n'y a pas de, il n'y aura pas de bruit là?

M. LOUIS DERIGER, Président:

570

C'est-à-dire que, ce que je comprends de la réponse c'est que le bruit que vous avez actuellement, il n'y aura pas de changement. Ce ne sera pas plus bruyant, mais ce ne sera pas moins non plus. Donc, il n'y aura pas de changement par rapport à la situation que vous vivez présentement. Je peux peut-être expliquer...

MME SUZANNE RAINVILLE:

575

Tu as deux routes de plus, puis il n'y aura pas plus de bruit?

M. LOUIS DERIGER, Président:

580

On va poursuivre, on va, allez-y monsieur D'Astous.

M. GUY D'ASTOUS:

585

Je peux peut-être l'expliquer par le fait que déjà le récepteur est près d'un réseau routier déjà assez bien développé, donc il y a un niveau de bruit existant déjà de 60. 60 c'est déjà une zone de climat sonore perturbé. Donc, on est déjà élevé en termes de climat sonore, dû au réseau, entre autres, routier qui est autour, parce que je ne pense pas qu'il y a d'autres, d'autres sources de bruit majeur dans ce secteur-là, c'est probablement le réseau routier, tout le roulement du milieu bâti, il y a déjà un niveau sonore de 60 DBA à ce récepteur-là et je vous ferais remarquer que le réseau majeur, le 60% du trafic va s'éloigner de la maison.

590

Donc, normalement, on devrait anticiper une réduction, mais il n'y a pas de réduction vraiment, selon nos simulations de faits. Mais le récepteur n'est pas en position pour avoir une augmentation majeure, on s'éloigne. Le gros de la circulation, le contournement s'éloigne de la résidence.

595

M. LOUIS DERIGER, Président:

Ce que l'on comprend, en fait, c'est que le niveau sonore que vous avez déterminé, c'est fonction des débits de circulation qu'il va y avoir.

600

M. GUY D'ASTOUS:

Oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

605

Donc, c'est des simulations que vous avez faites?

M. GUY D'ASTOUS:

610

C'est ça.

M. LOUIS DERIGER, Président:

À partir d'un modèle, j'imagine?

615

M. GUY D'ASTOUS:

Bien, ce qu'on fait, généralement, la méthodologie, c'est qu'on mesure par une sélection judicieuse des zones pour faire un échantillonnage du bruit sonore existant. Donc, on a fait une simulation par la suite avec ces mesures-là, on fait une simulation du climat sonore sur l'ensemble du secteur. Donc, on sait, avant la construction, quel est le niveau sonore. Et, ensuite, avec les caractéristiques de la route, on simule le bruit, si la circulation passait sur le contournement, avec les véhicules qui circulent là, et à ce moment-là on obtient une simulation du bruit sonore à l'ouverture et les données nous donnent que c'est, on reste au même niveau de bruit dans ce secteur-là, considérant le scénario ouverture du contournement.

620

625

M. LOUIS DERIGER, Président:

Est-ce que vous prévoyez un suivi advenant que la route serait réalisée, est-ce qu'il y a un suivi sonore qui va être fait pour s'assurer que vos modèles, vos prévisions correspondent à ce qui a été...

630

M. GUY D'ASTOUS:

Oui, on a un suivi, particulièrement dans les secteurs, le suivi est particulièrement axé sur les secteurs où on est proche d'un impact moyen et fort, pour vérifier si, effectivement, compte tenu de l'année où on va effectivement construire, compte tenu des résultats finaux au niveau des profils, plans et profils d'une route, on vérifie si, effectivement, nos estimés étaient corrects pour valider nos modèles.

635

Je ne peux pas vous dire qu'on aura un suivi dans ce cas-là parce que, ou particulièrement à ce secteur-là, à moins qu'on ait, dans le secteur, des zones incertaines, mais avec le portrait qu'on voit ici, on voit qu'on est très loin d'un impact.

640

M. LOUIS DERIGER, Président:

Juste pour bien comprendre, dans votre politique, quand vous avez des niveaux qui sont déjà élevés, comme, c'est comme, je pense, qu'est-ce qu'on a comme ici, donc 60, 61, c'est quand même assez élevé, je pense que, dans votre politique, c'est que, aussitôt qu'il y a une augmentation minime, plus le niveau, en fait, actuel est élevé, plus l'augmentation, la moindre augmentation fait en sorte qu'il y a un impact élevé.

645

650

M. GUY D'ASTOUS:

Bien, ce n'est pas...

655

M. LOUIS DERIGER, Président:

Est-ce que, dans ce cas-ci, ce sera, ça fera partie d'un secteur à suivre?

M. GUY D'ASTOUS:

Notre politique dit : **Lorsqu'on a un impact moyen et fort, un impact significatif, on applique des mesures, des mesures d'atténuation.**

660

Alors, dans ce cas-ci, il n'y a aucun impact d'identifié.

M. LOUIS DERIGER, Président:

665

Combien ça prendrait d'augmentation en termes de décibels pour qu'il y ait un impact moyen à partir d'un niveau de 60?

M. GUY D'ASTOUS:

670

Il faudrait regarder, on a, dans notre politique sur le bruit, un tableau qui montre très bien, à partir d'un niveau sonore existant de 60, à quel niveau qu'il faut qu'il soit augmenté pour créer un impact.

M. LOUIS DERIGER, Président:

675

Est-ce que vous pouvez nous dire, peut-être que, je pense que c'est...

M. GUY D'ASTOUS:

680

Oui, on va, c'est dans la politique.

M. LOUIS DERIGER, Président:

685

Madame Bigué, pendant ce temps-là, est-ce que vous avez des questions?

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Oui.

690

M. LOUIS DERIGER, Président:

Madame Bigué.

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

695

Alors, en général, pour le sonore, pouvez-vous préciser, est-ce que c'est, quand vous parlez de 60 DBA, est-ce que c'est la moyenne de la journée ou c'est un bruit plus accentué le soir ou dans l'après-midi?

700

M. GUY D'ASTOUS:

Ce que je peux vous dire, les relevés qu'on fait, c'est des relevés de 24 heures.

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

705

Alors, c'est des moyennes?

M. GUY D'ASTOUS:

710 Alors donc, c'est un LEQ, c'est une équation mathématique qui permet d'aller chercher le niveau
moyen sur une période de 24 heures. Ce n'est pas une moyenne arithmétique, c'est une moyenne
logarithmique et c'est proche d'une moyenne mathématique, mais c'est, ça donne, donc ça considère le
bruit autant le soir que le jour, donc c'est une moyenne de bruit de la journée, c'est un indicateur
international utilisé dans toutes les études qui existent dans le domaine. Donc, c'est un indicateur qu'on
715 appelle là, le LEQ 24 heures.

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

720 Oui. Est-ce que vous avez ventilé un peu pour faire une moyenne, est-ce que vous êtes capable
de, pour les fins de compréhension de la requérante ici, est-ce qu'il y a un bruit plus élevé le soir, le matin
ou l'après-midi, dans son milieu précis?

M. GUY D'ASTOUS:

725 On a sûrement, dans notre étude plus détaillée, les graphiques qui nous montrent la variation du
niveau de bruit au cours de la journée sur notre point de mesures, sur l'endroit où on a pris notre
échantillonnage sur 24 heures. On a des relevés qui nous permettent de voir la variation, sur 24 heures,
du niveau de bruit.

730 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Tantôt, on a abordé un petit peu la politique sonore, sur le bruit, est-ce qu'elle est en révision, le
niveau d'avancement actuel, c'est rendu à quel niveau, toute la révision de cette politique-là?

735 **M. GUY D'ASTOUS:**

Oui, la politique est en révision. Ce que je peux vous dire c'est qu'on n'a pas de résultat encore
disponible concernant cette révision-là, on est en démarche. Si vous voulez avoir un compte-rendu de
l'état d'avancement de ça, on pourrait l'obtenir pour ce soir. Je serais en mesure d'aller chercher de
740 l'information auprès de notre spécialiste qui s'occupe de la révision.

M. LOUIS DERIGER, Président:

745 Je pense que ce serait important qu'on ait ce document, c'est un document écrit, c'est un...

M. GUY D'ASTOUS:

Bien, je vais voir qu'est-ce qu'il y a de disponible. Donc, il serait impossible d'avoir quelque chose
d'écrit, je ne sais pas si on est en mesure de faire de la reproduction cet après-midi, mais je peux
750 certainement faire une présentation ce soir et, demain, vous aurez le compte-rendu écrit.

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

755 À partir de quel moment vous mettez, vous intervenez pour les fins de vulgarisation de, de toute
la politique au niveau sonore, à quel niveau, à partir de quelle décibel moyenne ou selon le LEQ, à quel
moment vous intervenez?

M. GUY D'ASTOUS:

760 Donc, l'intervention est basée sur le niveau de l'impact mesuré. Donc, l'impact est mesuré en
fonction du climat sonore existant et le climat sonore prévu. Donc, c'est la variation du climat sonore qui
nous permet de déterminer l'impact et selon, plus le niveau sonore est bas, plus il y a de la marge pour,
la marge est plus grande au niveau des impacts, ça c'est vrai, au niveau de notre grille. On a une grille,
765 une ABAQ qui nous montre le niveau sonore actuel et les niveaux sonores projetés, une espèce d'ABAQ
qui nous montre là, la différence entre les deux niveaux va nous permettre de voir quel est le niveau
d'impact anticipé. Alors, comme je disais, on intervient lorsque les impacts sont considérés significatifs et
puis un impact significatif c'est un impact moyen ou fort.

770 Alors, si je regarde par exemple un climat sonore de 61, comme chez madame, on devrait, il
faudrait prévoir un niveau sonore de 65 DBA pour avoir un impact moyen. Alors, une variation de 4...

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

775 Je vous interromps parce que moi j'ai toujours cru que, sauf pour la révision de la politique, que
vous aviez des seuils à partir desquels vous intervenez et que nous on demande, depuis bien longtemps,
que le bruit ambiant, quand on est dans un milieu rural, soit pris en compte pour évaluer l'écart entre le
bruit ambiant et le seuil que vous acceptez comme étant un seuil d'intolérance?

M. GUY D'ASTOUS:

780 Il y a deux façons, pour le ministère des Transports, d'intervenir sur la question du bruit. Il y a,
dans le cadre des projets de réaménagement routier, dans lequel on évalue l'impact dans...

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

785 Ici, on est dans quel cadre là?

M. GUY D'ASTOUS:

790 On est dans le cadre d'un aménagement routier et on est dans une étude d'impact. Alors, c'est la
variation entre le climat sonore actuel et le climat sonore projeté qu'on évalue l'impact. Et, si ce sont des
impacts moyens ou forts, on intervient, on prend les mesures.

795 Dans d'autres circonstances, quand vous dites à partir de quel seuil on intervient, je pense que
j'ai compris le sens de votre question, c'est plus dans le cadre où on est dans une plainte. Lorsqu'on a
une plainte d'un résidant d'un quartier, et on nous dit on a une problématique de bruit. Là, effectivement,
il y a un chiffre magique, qui est 65 DBA, à partir de 65 DBA, lorsqu'un climat sonore est évalué à 65
DBA dans un quartier, suite à une plainte, là on intervient.

800 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Bien moi, e m'excuse, mais ce que, j'ai fait plusieurs routes, puis ce que j'ai compris c'est à partir
de 55.

805 **M. GUY D'ASTOUS:**

Oui, peut-être...

M. LOUIS DERIGER, Président:

810 Monsieur D'Astous, est-ce que vous avez votre expert avec vous cet après-midi, est-ce qu'il est ici?

M. GUY D'ASTOUS:

815 Oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

820 Est-ce qu'il pourrait peut-être, juste pour clarifier? Parce que je pense que c'est une question assez importante, qui est complexe, on comprend.

M. GUY D'ASTOUS:

825 Oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

830 Et je pense qu'il faut vraiment qu'on voit, quand vous intervenez, le seuil de 55, le seuil de 65, pour qu'on comprenne bien ça. Je ne sais pas si votre, si vous pouvez avoir votre expert?

M. GUY D'ASTOUS:

835 Ce que je peux vous dire, par contre, c'est, si on parle de la politique, la politique du Ministère, ce n'est pas le spécialiste qui est le mieux placé pour en parler. Je pense que notre spécialiste, il va être bien placé pour parler de quelle façon que l'évaluation de l'impact est faite, mais si vous nous parlez de critères MTQ pour évaluer des impacts, ça c'est dans notre politique, et la politique est très claire, c'est écrit et je peux vous la, je la connais bien, parce que j'ai...

M. LOUIS DERIGER, Président:

840 C'est parce que là, en fait, là vous nous dites 65, on comprend que c'est 55.

M. GUY D'ASTOUS:

845 Non non, non non.

M. LOUIS DERIGER, Président:

850 J'aimerais qu'on ait les bon chiffres?

M. GUY D'ASTOUS:

O.k. Je vais réexpliquer, je vais réexpliquer.

855 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Allez-y.

860 **M. GUY D'ASTOUS:**

O.k. Alors, il y a deux, au niveau de la politique du bruit, il y a une approche planification, une approche planification dans laquelle on essaie, avec les MRC, d'identifier des secteurs à contrainte de 55, ça c'est le 55, o.k. Pour identifier les zones de contrainte de bruit, on essaie de, avec ces critères de 55-là, de planifier pour ne pas qu'il y ait de développement résidentiel dans le secteur de 55 DBA.

865 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc ça, ça s'appliquerait dans le cas, par exemple, du secteur du Jardin des Beaux-Arts, par exemple?

870 **M. GUY D'ASTOUS:**

Ça pourrait. Là, on est dans un contexte de projet. Moi, ce que je veux dire, le 55 c'est le critère qu'on utilise dans le cadre de la planification du territoire, lorsqu'on a des révisions de schéma, lorsqu'on discute avec les MRC pour déterminer les zones à contrainte des milieux sonores.

875

Une zone à contrainte, on juge nous autres que, à partir de 55 et plus, c'est une zone de contrainte. En bas de 55, ce n'est pas une zone de contrainte. Alors, on est dans une démarche de planification du territoire, ce n'est pas une démarche d'étude d'impact.

880

Alors, ça c'est le critère, 55. Donc, pour déterminer à partir de quel niveau, nous, on juge, au ministère des Transports, au gouvernement, à partir de ce niveau-là, on dit et bien là, il ne faut pas planifier de développement dans ces secteurs-là, parce que là on court après le trouble, dans 5, 10 ans, 15 ans, ces gens-là vont se plaindre, et puis là ils vont exiger des mesures de protection. Alors, ça c'est le 55, ça c'est le cas 55.

885

Maintenant, il y a d'autres cas, c'est, on a aussi, sur le réseau, à intervenir lorsqu'on a des plaintes formelles de quartiers résidentiels qui disent et bien là, nous autres, on est exposé à des niveaux de bruit et on veut que le ministère des Transports intervienne.

890

Alors, là aussi on a un critère, on a une grille, une grille de cheminement dans lequel on dit o.k. ça prend un engagement, premièrement, de la Municipalité au niveau financier, parce que c'est des projets qui sont financés cinquante-cinquante, des projets correctifs qu'on appelle. Alors, il faut, à ce moment-là, entre autres, comme critère, que ce soit 65 DBA et plus qui soit atteint. Si c'est en bas de 65, on n'interviendrait pas. Ça c'est l'approche corrective.

895

Maintenant, on est dans une approche étude d'impact. Approche étude d'impact, c'est basé sur l'impact, situation actuelle versus situation projetée. Alors, comme je disais, il n'y a pas de barème de base. Il y a une grille qui existe dans la politique, qui dit grille, climat sonore actuel, climat sonore futur, ABAQ, si on a 60 et 65, ça crée un impact moyen, avec un impact moyen, selon notre politique, on s'est engagé à intervenir. Donc, c'est en fonction d'un impact moyen et fort qu'on intervient.

900

M. LOUIS DERIGER, Président:

Et, dans ce cas-ci, le cas de madame, actuellement, on n'a pas d'impact qui...

905

M. GUY D'ASTOUS:

On n'a pas d'impact d'identifié.

910

M. LOUIS DERIGER, Président:

Mais, par contre, il pourrait y avoir un suivi pour s'assurer qu'il n'y ait pas, justement, un impact moyen ou fort, suite au projet?

915

M. GUY D'ASTOUS:

Oui.

920

M. LOUIS DERIGER, Président:

Si jamais le projet se réalise?

M. GUY D'ASTOUS:

925

Oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

En tout cas, c'est clair...

930

MME SUZANNE RAINVILLE:

Donc, le suivi, il se fait quand, un coup que la route est faite?

935

M. LOUIS DERIGER, Président:

Monsieur D'Astous, le suivi, il est fait quand, un an après la mise en service?

M. GUY D'ASTOUS:

940

Le projet de suivi, il est décrit dans nos études, dans l'étude d'impact. Le projet de suivi mesure le climat sonore à l'ouverture et il vérifie le climat sonore deux ans et cinq ans, je pense, il faudrait peut-être vérifier, mais, normalement, c'est au bout de deux ans ou cinq ans, on revérifie si les prédictions sont valides et s'il n'y a pas de mesures supplémentaires à apporter à un projet, parce qu'on était dans les zones d'incertitude dans certains secteurs.

945

M. LOUIS DERIGER, Président:

Madame Bigué.

950 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

La deuxième question que je vous posais tout à l'heure c'est est-ce que, vous avez prévu des buttes antibruit, à quel niveau doit être l'impact pour que vous interveniez, que vous planifiez une mesure d'intervention d'atténuation?

955 **M. GUY D'ASTOUS:**

C'est lorsqu'on a un impact moyen et fort, comme j'ai dit tantôt.

960 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Oui oui, mais c'est quoi le niveau?

965 **M. GUY D'ASTOUS:**

Ça dépend dans quelle place qu'on est. L'impact moyen et l'impact fort varient selon où est-ce qu'on se place dans le tracé, selon où est-ce qu'on est, les récepteurs, où est-ce qu'ils sont localisés.

970 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Pour une bonne compréhension, quand on parle d'un impact moyen et fort, c'est une différence. Aujourd'hui, vous avez 45 décibels, le chant des oiseaux et tout ça. On fait notre prévision, on monte à 65, est-ce que je peux vous dire que c'est un impact assez important.

975 Mais si vous avez 75 décibels, des camions passent juste devant votre porte, puis qu'on monte à 76, l'impact est pas mal moins important. C'est dans ce sens-là.

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:
980 O.k

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:
985

Ça fait que c'est pour ça qu'il faut, c'est le bruit qu'il y a présentement et le bruit qu'il va y avoir lorsque la route va être construite. C'est vraiment ce différentiel-là qui fait en sorte que l'impact est faible, moyen ou fort, tu sais.

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:
990

En termes quantitatifs, le différentiel se mesure comment, est-ce que c'est à partir de 60 jusqu'à 65? Exemple, le Jardin des Beaux-Arts, il n'y en a pas de butte actuellement, mais dans le projet, avec la route de contournement, vous en prévoyez une; alors, c'est combien actuellement et combien ce sera avec la réalisation possible du contournement?

995 **M. GUY D'ASTOUS:**
Bon, je peux vous dire que, au secteur des Beaux-Arts, dans le secteur des Beaux-Arts, l'impact a

1000

été évalué, au niveau du milieu bâti existant, a été jugé faible. On pourrait sortir, si vous voulez savoir, le niveau sonore existant et le niveau projeté, on pourrait le sortir, mais la figure qu'on a au niveau des impacts, on sait que c'est un impact faible au niveau...

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Oui, mais votre faible là, c'est quoi, est-ce que c'est 5 ou 10 ou 15, puis votre moyen c'est quoi?

1005

M. GUY D'ASTOUS:

Bon, je vais réexpliquer.

1010

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

C'est pour les fins de compréhension de la salle.

1015

M. GUY D'ASTOUS:

Je vais réexpliquer...

1020

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Un instant... L'exemple que je pourrais vous donner c'est à partir de l'ABAQ qui sert justement à évaluer le climat sonore, tu sais, pour que ce soit compréhensible pour tout le monde. Je vais prendre un exemple, vous êtes à un niveau sonore de 45, même c'est le minimum, en bas de ça, 45, notre grille, elle ne vaut plus rien. Si on a un niveau sonore de 45 et qu'on monte à 56, on a déjà un impact moyen, c'est le seuil. Mais si on a un niveau sonore de 52, puis qu'on monte à 56, c'est encore moyen. Vous voyez, on a juste un 4 de différence, puis on le considère moyen aussi. Parce que, quand on travaille avec la courbe des niveaux sonores, ce n'est pas une courbe droite, ça n'augmente pas un plus un plus un, c'est un plus trois plus sept plus douze, c'est exponentiel.

1025

1030

Ça veut dire que, plus le niveau sonore augmente, plus la différence est marquée parce que c'est la courbe du son, en réalité. Ça fait que c'est pour ça que, si on prend le domaine des Beaux-Arts, qui a, je ne sais pas, on pourrait sortir le point précis, mais si on est à 53 et puis qu'on monte à 57, c'est moyen.

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

1035

O.k.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Mais si on monte à 56, pour nous autres c'est considéré comme faible.

1040

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Pour madame, pour bien comprendre, une cour d'école c'est combien environ, le bruit?

1045

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Moi, je vous dirais, quand les enfants jouent dans la cour d'école, ça doit être 65, 70 peut-être, puis si c'est, s'ils sont bien actifs, au printemps, ça peut peut-être monter un peu plus haut.

1050 On a d'ailleurs un petit fascicule qu'on a mis à la disposition des gens pour avoir une idée qu'est-ce que, quand on parle de bruit, c'est quoi dans le milieu ambiant.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1055 Juste pour, j'aimerais avoir une précision, si on revient au secteur des Beaux-Arts ou de la rue Sandy, en fait, ce que l'on comprend, avec la façon que vous évaluez les impacts, c'est que ça voudrait dire que, dans ce secteur-ci, les deux secteurs en question, Beaux-Arts et Sandy, le niveau actuel, en fait, l'écart entre le niveau actuel et le niveau futur ferait en sorte qu'on aurait des impacts moyens ou forts sans mesures d'atténuation, et là c'est pour ça que vous, vous avez prévu, dans votre projet, une butte antibruit pour ces secteurs-là, parce que vous dépassez 55 et, en plus, c'est des impacts moyens et forts, c'est ça qu'on comprend?

1060

M. GUY D'ASTOUS:

1065 Ce que je peux vous dire c'est que, pour le secteur des Beaux-Arts, si on regarde la carte s'il vous plaît. Alors, là vous avez la carte des impacts, alors, si on regarde la légende, attendez un petit peu, alors, ce que, de mémoire, je sais que jaune, les résidences jaunes, c'est des impacts faibles, mais... Alors, dans le secteur des Beaux-Arts, on a des impacts faibles au niveau du milieu bâti existant. On avait des impacts moyens avec les terrains en lotissement le long du contournement. Même si ce n'est pas des résidences, même si ce n'était pas des terrains construits, on a décidé quand même d'implanter une mesure. La mesure, elle n'était pas requise, en fonction du milieu bâti existant, on a implanté un mur pour atténuer les impacts sur les terrains au niveau des lotissements.

1070

M. LOUIS DERIGER, Président:

1075 Actuellement, ce que vous nous présentez, est-ce que ça tient compte de la mesure d'atténuation?

M. GUY D'ASTOUS:

1080 À ce qu'on peut voir, à mon avis, non. Il faudrait peut-être vérifier.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1085 Vérifiez parce qu'il me semblait que ça tenait compte des, les simulations tenaient compte des mesures d'atténuation.

M. GUY D'ASTOUS:

O.k.

1090

M. LOUIS DERIGER, Président:

J'aimerais juste être bien sûr.

M. GUY D'ASTOUS:

1095

On va vérifier ça, on va vous revenir là-dessus.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1100

Parfait, merci.

Donc, madame Rainville, vous voyez que votre question, on a fait un peu plus...

MME SUZANNE RAINVILLE:

1105

Bien, ça n'a pas répondu à ma question.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1110

Ça n'a pas répondu, mais...

MME SUZANNE RAINVILLE:

1115

Non.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1120

En fait, ce qu'on comprend de votre cas actuellement c'est que, le fait que le niveau sonore que vous avez présentement, qu'il y aurait peu d'augmentation ou pas du tout par rapport, même avec le projet, il n'y aurait pas de changement qui a été, en tout cas, qui a été jusqu'à maintenant simulé selon le modèle mathématique qu'ils ont utilisé.

MME SUZANNE RAINVILLE:

1125

Oui, mais il y aurait un changement parce que j'aurais une route qui passe à 25 pieds de ma maison.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1130

Je comprends votre point, mais c'est la réponse qu'on a obtenue, en tout cas, du Ministère. Je sais que vous, de votre côté, vous pouvez, bien sûr, nous faire votre mémoire et puis nous dire ce que vous en pensez, mais ce qu'on a, en fait, comme information actuellement du Ministère, c'est que, avec les modèles qu'ils ont utilisés, avec les simulations qu'ils utilisent, les débits qu'ils prévoient sur ces axes routiers-là, le fait qu'il y a des éloignements, il semblerait qu'il n'y aurait aucune augmentation, en fait,

1135

aucune amélioration, mais non plus aucune augmentation à la situation que vous vivez présentement.

Donc, à ce moment-là, le Ministère n'intervient pas dans ces cas-là. Est-ce que je résume bien la pensée du, monsieur Barabé?

1140

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Oui, vous résumez bien notre pensée.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1145

Madame Bigué a une question pour vous.

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

1150

Quand, pour les murets que vous planifiez implanter, les petits murets, est-ce que ça a un effet de réverbération pour les gens qui vivent sur les côtés de la route, dans les abords limitrophes?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

1155

C'est pour le quatre voies, ça, que vous parlez du muret?

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Oui.

1160

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Oui.

1165

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Est-ce que ça a été étudié cette...

M. GUY D'ASTOUS:

1170

Ça a été considéré dans les modélisations, l'effet du muret.

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

1175

Est-ce que, oui, mais est-ce qu'il y en a un ou il n'y en a pas?

M. GUY D'ASTOUS:

S'il y en a un effet? Oui, il y en a un effet, mais...

1180

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Il y a un effet?

1185

M. GUY D'ASTOUS:

... mais il est minime, il est peu significatif, mais il est là.

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

1190 La route, l'endroit où est située la maison de madame, est-ce que la route actuelle va se rapprocher de sa maison, la route projetée va se rapprocher de sa maison?

M. GUY D'ASTOUS:

1195 Non, le contournement, en fait, comme je disais tantôt, si on regarde ça de plus près, alors vous avez la route 131 actuelle, qui est en haut de la carte, alors le débit, 100% du débit est sur cette route-là. Alors, c'est probablement le générateur de bruit le plus important. Alors, c'est probablement à cause de la circulation sur la route 131 actuelle qu'on a 61 au niveau de la résidence. Et regardez le tracé, comme il s'éloigne, la distance est beaucoup plus grande. Alors, par contre, ce n'est pas 100% du trafic qui est dévié, c'est 60%, alors c'est pour ça qu'il y a une réduction. Il devrait y avoir une réduction, mais la simulation ne permet pas d'aller chercher la variation, selon nos chiffres, il n'y a pas vraiment de variation.

1200 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

1205 Est-ce que ce serait exact de dire qu'il y aura un report de la circulation qui était dans le coin de la rue Principale et que ce serait reporté sur la voie de contournement, alors c'est pour ça que ce serait un niveau égal de, un niveau sonore équivalent?

1210 **M. GUY D'ASTOUS:**

Non, et bien probablement que c'est l'effet du 40% de trafic sur la route actuelle, plus le peu de bruit généré par le 60% sur le contournement, qui fait que le niveau sonore va demeurer le même.

1215 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

C'est ça, bon. Comprenez-vous un petit peu?

MME SUZANNE RAINVILLE:

1220 Bien, la voie de contournement, o.k., mais je parle de la desserte, moi, qui passe à combien de pieds de ma maison? Là, je suis entourée de rues.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1225 Est-ce qu'on peut voir la desserte?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

1230 Oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1235 Est-ce que vous avez un agrandissement de ce secteur-là, est-ce que c'est possible ou, parce que, à cette échelle-là, c'est difficile de voir?

M. GUY D'ASTOUS:

Pour répondre à cette question-là, monsieur le Président, je pense qu'il faudrait aller vérifier si, effectivement, dans le modèle de prédiction, on a affecté un trafic substantiel sur cette bretelle-là.

1240

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Pouvez-vous nous revenir avec ça?

1245

M. GUY D'ASTOUS:

On va vérifier ça, oui.

1250

M. LOUIS DERIGER, Président:

Donc, madame Rainville, donc on va avoir plus d'information sur ce qui est prévu sur la bretelle en termes de trafic, on pourra confirmer. Et, en même temps, monsieur D'Astous, peut-être confirmer aussi s'il y a moyen d'avoir plus d'information, en termes de variation, si c'est vraiment ce que vous nous aviez dit, ou s'il y a des ajustements qui pourraient survenir, en même temps, de valider?

1255

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Une petite question, une petite dernière. Est-ce que, le fait que la circulation, le débit de la vitesse soit plus élevé sur la voie de contournement, est-ce que ça a un effet sur la perception auditive, est-ce que c'est, est-ce que ça fait plus de bruit pour la personne qui, le résidant?

1260

M. GUY D'ASTOUS:

La vitesse est un paramètre très important dans les modèles, dans les modélisations.

1265

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Il est comptabilisé?

1270

M. GUY D'ASTOUS:

Oui.

1275

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Comme quand on parlait tout à l'heure, qu'il y a 60% qui irait sur la voie de contournement, est-ce qu'on prend en considération que la voiture va aller plus vite, que le débit va être plus rapide?

1280

M. GUY D'ASTOUS:

Normalement, oui, lorsqu'on fait la modélisation sur le contournement, on lui donne une vitesse, on lui donne un débit, on lui donne aussi un pourcentage de camions lourds, on vérifie au niveau, à savoir si le tracé est en dénivelé ou en remblais, tout ça c'est considéré dans les modèles.

1285

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Néanmoins, le niveau demeure le même, c'est ça, dans ce cas-là?

M. GUY D'ASTOUS:

1290

Selon ce que je vois, au niveau des résultats présentés ici, oui. La seule chose que j'ai un doute, à savoir la bretelle, est-ce qu'on lui a affecté une vitesse, un volume de circulation, pour voir comment cette bretelle-là va générer de bruit, ça, il faudrait que je vérifie.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1295

Donc ça, vous allez vérifier, vous allez nous revenir avec une réponse à ce sujet-là.

M. GUY D'ASTOUS:

1300

Oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1305

Madame Rainville, je sais que ce n'est peut-être pas nécessairement, il y a peut-être encore des bouts qui ne sont pas tout à fait confirmés, mais on va avoir une précision sur ce qui est de la bretelle. Donc, je pense, pour l'instant, je pense qu'on va s'arrêter avec ce niveau d'information-là et on pourra revenir par la suite à la question plus précise.

MME SUZANNE RAINVILLE:

1310

O.k.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1315

Vous pouvez vous réinscrire, bien sûr, si vous avez d'autres questions.

MME SUZANNE RAINVILLE:

1320

O.k.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Nous invitons maintenant monsieur René Corfield.

1325

M. RENÉ CORFIELD :

Bonjour.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1330

Bonjour.

M. RENÉ CORFIELD:

1335 Je suis propriétaire du marché aux puces Le Toit Bleu depuis 20 ans, j'ai présentement 138 kiosques, dont 70 sont de petits commerçants, excusez, j'ai oublié mes lunettes.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1340 Ça va.

M. RENÉ CORFIELD:

1345 Bon, ... des petits commerçants, réservés pour la saison. Ces gens viennent de partout, de Montréal, de Trois-Rivières, Louiseville, Lavaltrie et j'en passe. Il me reste 68 kiosques qu'eux viennent vendre leurs accessoires de maison qui ne se retrouvent pas dans les dépotoirs de leur région. Mon marché est un attrait touristique pour la région de Saint-Félix.

1350 Pour ce qui est du muret de ciment, ça ne me convient pas car j'ai besoin de traverser mes tracteurs à gazon et autres machineries pour réparer mes kiosques. Moi aussi j'aurais besoin d'un aménagement intermédiaire VVG2.

1355 Pour ce qui est du marché aux puces, mes marchands vivent des acheteurs, plus j'ai de stationnement, plus j'ai d'acheteurs. Moins j'ai de stationnement, plus mes marchands vont aller voir mes compétiteurs.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1360 Mais monsieur Corfield, je veux juste vous expliquer que la Première partie d'audience, on pose des questions aux promoteurs, aux personnes ressources, et il y aura une Deuxième partie au 12 de juin, où on fait des mémoires. Donc, j'aimerais peut-être voir, si vous avez une question à propos de votre préoccupation, on pourrait la demander au Ministère ou aux personnes ressources qui sont ici présentes pour vous aider à comprendre ou, en tout cas, au moins pour qu'on comprenne bien votre préoccupation.

1365 Alors, je ne sais pas si vous avez une question par rapport à ce que vous avez, vous êtes en train de nous lire, ou si c'est un mémoire que vous êtes en train de nous lire?

M. RENÉ CORFIELD:

1370 Non, j'y arrivais à la question.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Vous y arrivez, parfait. Donc, je vous laisse aller, continuez.

1375 **M. RENÉ CORFIELD:**

1380 Plus j'ai de stationnement, plus j'ai d'acheteurs, moins j'ai de stationnement, plus mes marchands vont aller voir mes compétiteurs. Par votre projet d'agrandissement, vous m'enlevez 160 places de stationnement, ce qui veut dire la moitié de mon stationnement, et multiplié par 4, car une auto ne reste pas dans le stationnement toute la journée, ce qui fait 640 personnes de moins qui ne peuvent plus visiter le marché aux puces.

Si vous multipliez encore ce nombre par 2, car ils ne viennent pas seuls habituellement, donc ce nombre passe à 1 280 personnes de moins, ce qui fait boule de neige. Moins d'acheteurs, moins de commerçants, moins de commerçants, donc la fermeture de mon marché aux puces.

1385

Ma question est la suivante. Que pensez-vous faire pour satisfaire mes exigences en stationnement et sauver mon commerce? Merci.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1390

Merci, c'est clair. Donc, monsieur Barabé, est-ce qu'on pourrait, ah! vous avez mis une photo, vous avez mis une image, est-ce que vous pouvez nous expliquer un peu la situation, qu'est-ce qui est prévu pour le marché aux puces dans le secteur du Rang Frédéric, en termes d'empiètement de l'élargissement aussi de la voie de desserte, peut-être nous expliquer un peu ce secteur-là, comment ça va fonctionner?

1395

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Pour le secteur, ce qu'il faut comprendre c'est que l'élargissement de la route 131 se fait d'un seul côté, c'est-à-dire du côté, effectivement, du marché aux puces, qui couvre toute cette grande superficie ici, et puis c'est sûr qu'il a y avoir une perte de terrain, une perte de stationnement. On est conscient de ça.

1400

On a aménagé une voie de desserte arrière pour favoriser l'intégration de la circulation, puis même cette voie de desserte-là projetée va empiéter aussi sur la propriété du marché aux puces.

1405

C'est lors des négociations qui..., c'est sûr que c'est difficile pour nous autres de faire autrement, d'avoir un, de ne pas prendre de terrain pour faire la route, on élargit. C'est sûr que, lors des négociations, au niveau de l'expropriation, il faut tenir compte de ce phénomène-là. Il peut y avoir des dédommagements de faits pour des pertes commerciales, qui peuvent être chiffrés, j'imagine, au niveau de nos experts et puis même des experts que monsieur Corbeil pourrait prendre.

1410

M. LOUIS DERIGER, Président:

Est-ce que vous avez évalué le nombre de places de stationnement qui seraient perdues par votre expropriation?

1415

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Pas pour l'instant. Cette évaluation-là va être faite plus précise lors de l'acquisition proprement dite, où on va détailler nos plans d'expropriation, on va détailler pour cette propriété-là, exactement, qu'est-ce qui est perdu en stationnement, qu'est-ce qui est perdu en superficie de tables, si je peux l'appeler ainsi, je pense que c'est le terme que les gens utilisent pour le marché aux puces, ça va être évalué, ça, et puis il peut arriver, au cours des négociations, qu'il y ait des achats de terrain limitrophes ou, pour rétablir le stationnement.

1420

1425

C'est des choses qui se font, ça, dans les négociations, au niveau de l'expropriation. Ça fait que c'est pour ça que, lors des négociations, lors des rencontres avec chacun des propriétaires, il faut absolument que le propriétaire puisse nous dire quels sont tous les inconvénients qu'il voit. Tu sais, on, c'est lui qui vit dans son commerce, monsieur Corbeil entre autres, c'est lui qui, Corfiel, excusez, ce n'est

1430 pas Corbeil, c'est Corfield, c'est lui qui vit là, c'est lui qui est en mesure de nous dire exactement c'est quoi la problématique qu'il va vivre, c'est quoi qu'il vit présentement, puis qu'est-ce que ça va lui amener, puis c'est des négociations.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1435

Mais dans une situation où est-ce que, par exemple, bon, je pense que monsieur Corfield, ce qu'il a souligné, c'est, il a une certaine préoccupation par rapport même à la survie, si je peux dire, je ne sais pas si je peux dire ça ainsi, mais de rentabilité de son commerce, du marché, est-ce que, si ça lui, les impacts en viennent à être tellement élevés que ça remet en question même la présence même du marché, qu'est-ce qui se passe dans ces cas-là, est-ce que vous achetez tout le terrain au complet? Comment vous procédez?

1440

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

1445

Oui, on peut acheter, faire un achat global. On peut acheter tout le terrain, acheter, autrement dit, le commerce parce qu'il n'a plus de rentabilité, il n'y a plus de possibilité de rendre rentable ce commerce-là. Parce que, quand on évalue un commerce, on regarde son achalandage, sa clientèle, sa capacité aussi d'accueillir.

1450

Si sa capacité d'accueillir ne lui permet plus d'avoir une rentabilité, c'est un commerce qui est voué à faire faillite, puis on n'est pas là pour ça. C'est qu'on va évaluer les dommages et puis, dans certains cas, ça peut être un achat global et puis nous autres, après ça, on remet en vente la portion de terrain qui n'est pas nécessaire à la route, pour établir, ça peut être d'autres commerçants qui sont intéressés à s'établir. C'est vraiment une question de négociation.

1455

M. LOUIS DERIGER, Président:

Alors, ça va, merci pour l'instant. Madame Bigué.

1460

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

C'est une question qui s'adresserait à la Ville, monsieur Sirois.

M. MARTIN SIROIS:

1465

Oui.

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

1470

Est-ce que dans ces cas précis-là, est-ce que la Ville a une stratégie de relocalisation ou d'incitation pour?

M. MARTIN SIROIS:

1475

Pas de relocalisation en tant que telle, mais la Ville est à examiner actuellement certains aménagements pour des nouvelles zones commerciales de grande et moyenne surface qui pourront accueillir certains commerces, comme ceux de monsieur Corfield, en fait.

1480

Donc, c'est au stade de projet, une collectrice est prévue entre la voie de contournement et la rue Principale, entre les rues, les avenues Ramabel et la rue Lionel dans le centre de la municipalité, pour essayer de compenser les pertes, et bien les pertes financières de certains commerces touchés par cette baisse de fréquentation sur la rue Principale.

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

1485

Avez-vous une acétate pour montrer à la ...

M. MARTIN SIROIS:

1490

J'ai un plan.

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Oui.

1495

M. MARTIN SIROIS:

J'ai un petit, exactement. Je n'ai pas, par contre, la version numérisée qui pourrait être projetée maintenant. Ça pourrait être fait lors d'une séance ultérieure, bien évidemment. Par exemple, peut-être ce soir, quoique... ça pourrait vous être montré, bien évidemment, tout de suite, mais pas sur un...

1500

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Mais si vous le décrivez, je pense que monsieur est résident de la région?

1505

M. MARTIN SIROIS:

Oui, de Saint-Félix.

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

1510

Il va bien comprendre, s'il y a des gens dans la salle qui ne comprennent pas, vous pouvez toujours nous l'indiquer et puis on s'étendra un petit peu sur le sujet.

M. NORMAND GAUTHIER:

1515

Madame la Commissaire, s'il vous plaît, j'ai peut-être quelque chose qui pourrait vous aider tout de suite, si...

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

1520

Oui, allez-y.

M. MARTIN SIROIS:

1525

Je vais le grossir. Entre les avenues Ramabel, la rue en cercle là, et Lionel...,ici...

M. NORMAND GAUTHIER:

On a un pointeur.

1530 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Pour les fins de transcription, je précise qu'il faut détailler, il ne faut pas dire ici et puis là et puis...

M. MARTIN SIROIS:

1535

Donc, la collectrice viendrait, au stade de projet, réunir en fait la rue Principale, la 131 actuelle, à la voie de contournement, en ligne droite, de façon à créer un axe perpendiculaire à la nouvelle, au nouveau tracé de la voie de contournement. Les avenues Ramabel sont ici, existantes, et Lionel sont là. Donc, ça correspond, en général approximativement, actuellement, au lot 104 que l'on vient, que la

1540

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

1545

Je peux continuer mon questionnement?

M. MARTIN SIROIS:

Oui, allez-y.

1550

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Ça, c'est à l'état de projet

1555

M. MARTIN SIROIS:

Oui.

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

1560

Est-ce que ça fait partie de la planification de la MRC?

M. MARTIN SIROIS:

1565

Ce n'est pas...

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Un instant, confirmez avec la MRC.

1570

M. GILLES LOCAT:

La planification qui se fait au sein des périmètres eux-mêmes, c'est la responsabilité presque

1575

exclusive de la MRC. La MRC, son rôle consiste à définir des objectifs ou des attentes à l'égard de la Municipalité quant à son périmètre, et plus particulièrement dans le cas de Saint-Félix, comme il s'agit d'un pôle régional à l'échelle de la Matawinie, il y a certaines fonctions régionales, donc, qu'on retrouve et qui viennent en appui aux développements de d'autres municipalités locales. Donc, on va donc demander à la Municipalité de venir clarifier comment elle entend s'assurer du positionnement de ces fonctions régionales-là.

1580

Ceci étant dit, une fois que l'objectif est formulé, la façon de réaliser, dans la manière fine, les fonctions sur telle rue et caetera, il revient à la Municipalité de faire des propositions qui sont acceptables quant à l'accessibilité de ces fonctions-là.

1585

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Puis sur le plan général, quand on parle de périmètre d'expansion territoriale commerciale, est-ce que la MRC a un rôle dans la délimitation de ce territoire d'expansion commerciale, de développement?

1590

M. GILLES LOCAT:

Il n'y a pas de délimitation faite à l'échelle du schéma d'aménagement, sinon celui du périmètre. Ceci étant dit, lorsqu'on fait la présentation des périmètres ou l'étude des périmètres d'urbanisation, les secteurs qui sont déjà occupés de façon prédominante par des fonctions commerciales ou industrielles sont clairement identifiés par des trames de couleurs. J'ai un plan avec moi où, j'ai un plan que j'ai remis aux gens de la commission pour qu'on puisse bien comprendre l'utilisation actuelle des périmètres en termes de fonctions commerciales, fonctions industrielles et fonctions résidentielles en général.

1595

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

1600

Le périmètre qui est impliqué dans la description que nous en fait monsieur Sirois, est-ce qu'il a été, est-ce qu'il fait partie des orientations du schéma d'aménagement?

M. GILLES LOCAT:

1605

Oui, tout à fait C'est notre responsabilité de définir le périmètre, d'apprécier en quoi le périmètre qui a été créé en 1988, lors de l'entrée en vigueur du premier schéma, on doit revoir cette délimitation-là pour s'assurer que le positionnement du périmètre, il est optimal par rapport aux attentes qu'on a à l'égard de ce périmètre-là.

1610

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Alors, si je résume, n'est pas approuvé le périmètre, c'est un périmètre qu'on refait, qu'on extensionne, et le schéma en vigueur en 1988 et qui est toujours en vigueur?

1615

M. GILLES LOCAT:

Oui, tout à fait.

1620

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Ne comprend pas ce nouveau périmètre-là?

M. GILLES LOCAT:

1625

Tout à fait, votre question est très bonne. Par exemple, l'ancien périmètre d'urbanisation, disons que la voie de contournement vient recouper des points du périmètre et tout le secteur du Rang du Portage, par exemple, et du Rang Ste-Marie, ce triangle-là ne faisait pas partie du périmètre, de l'ancien périmètre, du périmètre actuel, bon. Alors que, dans le futur périmètre, il est proposé.

1630

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Oui.

1635

M. GILLES LOCAT:

Et, enfin, je n'entrerai pas dans le détail, mais la voie de contournement à certains endroits devient la limite du nouveau périmètre.

1640

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Oui, mais là, pour les fins juridiques, le périmètre en vigueur, ce n'est pas le périmètre proposé et puis, dans le schéma d'aménagement, c'est le schéma de 1988 qui est en vigueur.

1645

M. GILLES LOCAT:

Voilà.

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

1650

Et on est en discussion pour la révision, c'est ça?

M. GILLES LOCAT:

1655

Exactement.

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Les Affaires municipales maintenant, monsieur...

1660

M. LOUIS DERIGER, Président:

Oui, Jean Ouellet.

1665

M. JEAN OUELLET:

Ouellet, Jean Ouellet.

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

1670 Monsieur Jean Ouellet, oui. Alors, avez-vous des précisions à ajouter, est-ce que vous avez des, qu'est-ce qu'il en est du processus, pour que la salle comprenne bien, le processus de planification et distingue ce qui est en vigueur et ce qui ne l'est pas, au niveau des autorisations.

M. JEAN OUELLET:

1675 Comme a dit monsieur Locat, je pense qu'il l'a assez bien résumé, il y a un schéma d'aménagement qui est existant, qui a été adopté, je crois que c'est 1988 pour, et il y a des travaux actuellement qui sont faits par la MRC pour arriver au schéma d'aménagement révisé. Il y a eu une tournée de consultation l'été dernier, dans le cadre, dans le processus pour en arriver à ce schéma d'aménagement révisé-là et, bon, on attend la finalisation de ce travail-là.

1680

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

1685 Monsieur Sirois, est-ce que, dans le périmètre qui est proposé, mais qui n'est pas encore accepté ou entériné sur le plan légal, est-ce qu'il y a eu des développements de faits, est-ce qu'on s'est déjà avancé?

M. MARTIN SIROIS:

1690 Pas du tout.

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Non.

1695

M. MARTIN SIROIS:

1700 On essaie, on densifie un petit peu, progressivement, les Beaux-Arts, nous avons tracé un lotissement de rue qui est déjà existant, mais les Beaux-Arts, les Beaux-Arts qui se trouvent ici là, mais il n'y a pas, non, actuellement, il y a beaucoup d'espace à densifier, à occuper, dans le périmètre qui est proposé, qui correspond au tracé vert sur le plan.

1705

Le tracé rose est le périmètre existant, en vigueur, et le tracé vert correspond, en fait, à la ligne du périmètre proposé.

1705

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

1710 Ma mémoire, moi, me disait, quand je lisais l'étude d'impact, qu'il y avait déjà eu un empiètement sur le territoire agricole qui n'avait pas été prévu et puis aussi il y avait eu des commerces d'implantés, mais peut-être que je me trompe là, dans ce périmètre-là ou ailleurs. Il y a eu comme un chevauchement.

1715

M. MARTIN SIROIS:

1715 Oui, effectivement, il y a eu peut-être une partie qui se trouve au-dessus du domaine Émery, juste ici, qui a été, qui a fait l'objet d'une négociation.

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

1720 Ici, c'est le nord ça ?

M. MARTIN SIROIS:

1725 Ça, c'est le, et bien c'est le nord, oui.

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Oui.

1730 **M. MARTIN SIROIS:**

Le nord-est. Donc, au-dessus, effectivement, de la portion nord du périmètre proposé, qui a fait l'objet, avec la Commission de la Protection du territoire agricole pour annexer une partie du périmètre au, pour dézoner, en fait, une partie de la zone verte.

1735

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Dézoner, mais c'est déjà exploité, c'est déjà, les gens sont déjà installés?

1740 **M. MARTIN SIROIS:**

Oui oui, c'est ça, tout à fait. Je ne sais pas à quoi vous, à quel lot vous faites référence exactement?

1745 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Bien, je veux dire, au niveau du zonage, en fait, c'est... l'utilisation, l'activité est en vigueur, mais l'autorisation n'est pas encore arrivée pour changer, pour confirmer cette occupation?

1750 **M. MARTIN SIROIS:**

Oui. Oui, et bien en fait, le RCI, les démarches ont été entreprises entre la MRC et la Commission de la Protection du territoire agricole pour redéfinir le nouveau périmètre. Ça c'est, je pense que monsieur Locat pourrait également le confirmer.

1755

C'est lors du tracé que ça a été négocié, les portions en dézonage, notamment, les aires qui, le triangle formé par les Rang du Portage, la rue Principale et le Rang Ste-Marie qui est là, qui a été dézonné en fait, rendu blanc, pour être affecté commercial.

1760 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Don, mais il est utilisé, l'usage n'est pas encore accepté?

M. MARTIN SIROIS:

1765

L'usage, le RCI c'est-à-dire, le RCI c'est une zone verte pour l'instant, donc faisant partie d'un règlement de contrôle intérimaire, mais zoné exclusivement résidentiel... heu, commercial, pardon. C'est un peu le même principe que les îlots enclavés en zone verte, ils ne sont zonés que résidentiels, mais pourtant en zone verte.

1770

M. LOUIS DERIGER, Président:

Monsieur Barabé, ça va pour l'instant, monsieur Sirois, je pense qu'on a une idée. Peut-être vous pourriez vous rasseoir.

1775

Monsieur Barabé, quand vous faites des voies de contournement, j'imagine que c'est pour éviter un certain nombre d'accès, je pense, que vous avez, en fait, quand vous voulez contourner, c'est d'éviter qu'il y ait des accès multiples sur votre voie, qui pourraient nuire à la sécurité ou à la fluidité. Dans ce cas-ci, on s'aperçoit que, bon, il y a une voie de contournement, il y a des accès, en fait, deux, je pense qu'il y a deux accès même qui sont prévus, en fait, qui sont projetés, comment est-ce que vous gérez les servitudes à ce moment-là de non-accès, accès, par rapport à cette possibilité-là d'avoir des commerces à proximité ou, en tout cas, dans le secteur de la voie de contournement?

1780

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Sur la voie de contournement en écoulement libre si on peut dire, c'est un non-accès, ça veut dire qu'il n'y a pas d'accès privé. Il n'y a pas aucune résidence, commerce, qui peut avoir directement accès à la route 131 future, qui est la voie de contournement.

1785

On protège, en plus, les intersections par rapport aux bretelles d'accès à cette voie-là. On a un plan qui indique les non-accès qui vont être imposés sur le corridor. Ça fait que sur le corridor même, si on parle du contournement, on peut parler du quatre voies, lui, tous les accès vont être...

1790

M. LOUIS DERIGER, Président:

Mais plus la relation avec la zone d'expansion urbaine?

1795

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

La zone d'expansion, si on voit, au niveau du contournement, la partie qui est en, tout le secteur, tout ce secteur-là, qu'on pourrait dire, de la voie, toute la voie centrale si on peut dire, toute cette voie-là, ça, il n'y a aucun accès là. Vous voyez, au niveau des lignes noires, ça indique vraiment, il n'y a aucun accès direct à la voie de contournement. C'est sûr que, à l'intersection, là ici c'était schématique, dans le sens qu'il faut attendre le projet de la Municipalité, de la manière qu'elle veut l'avoir ce raccordement-là, mais à l'intersection même, avec une desserte soit commerciale ou agricole, peu importe, là on gère des accès sur l'intersection même, le coin. On a des normes qui disent bon, de protéger telle largeur, telle largeur, donnant accès, pour ne pas se ramasser avec des gens qui arrivent directement dans l'intersection si, un jour, ça amène des conflits additionnels.

1800

1805

1810

M. LOUIS DERIGER, Président:

Donc, ce qu'on comprend en fait c'est, ce qui va être permis, c'est seulement deux accès à une zone, mais il n'y aura pas d'accès de commerce directement relié sur la voie de contournement?

1815

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Aucun accès commercial, résidentiel ou quoi que ce soit à la voie de contournement proprement dite, de même que les bretelles d'entrée et de sortie.

1820

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Tout le long de la voie de contournement?

1825

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Tout le long de la voie de contournement.

1830

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Donc, il n'y aura pas de reproduction de ce qui s'est passé à Saint-Jovite là?

1835

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

C'est en plein ça, c'est une erreur, c'est l'erreur du passé, mais dans le passé, ce n'était pas une erreur. Aujourd'hui, on constate que c'est une erreur, à cause de, lorsque, tu sais, il ne faut pas se, il ne faut pas revenir à la situation que l'on vit présentement sur le projet d'élargissement à quatre voies, où il y a des commerces le long de la route et puis là, et bien, comme seule mesure qu'on a c'est de fermer le terre-plein central, c'est-à-dire mettre un muret ou une bande centrale, dépendamment de la zone, pour éviter des conflits, des gens qui tournent à gauche, tournent à droite, qui accèdent à une entrée, qui sortent d'une entrées, c'est ces conflits-là qui font en sorte que ça augmente l'insécurité et puis ça diminue la fluidité aussi.

1840

M. LOUIS DERIGER, Président:

Si on revient à la question de monsieur, pour ce qui est du marché, qu'est-ce qui se passe au niveau des accès actuels, est-ce qu'ils vont être conservés ou s'ils sont reportés sur la voie de desserte à arrière?

1845

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Les accès, sur la route 131, dans la partie de l'élargissement à quatre voies...

1850

M. LOUIS DERIGER, Président:

Dans la partie du marché?

1855

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Dans la partie du marché, les accès sont conservés. Ils sont conservés dans...

1860

M. LOUIS DERIGER, Président:

Même dans le secteur du marché ou s'il y a un...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

1865

Oui, ils sont conservés, ces accès à la route sont conservés. La même chose pour la compagnie de fabrication de camions, qui est voisine, la même chose pour la résidence pour les personnes âgées, les accès à la route sont conservés, mais ce qu'il faut penser, c'est des accès d'entrée et de sortie toujours dans la même direction, de circulation des véhicules, ce qui fait en sorte que le conflit qu'il a c'est le conflit, ce qu'on peut appeler un conflit, même sens de circulation en diagonale. Ça veut dire que les gens n'ont pas à couper la circulation pour s'insérer, ce qu'on appelle des virages à gauche. Ça fait que le conflit est beaucoup moindre. C'est dans le même sens que la circulation.

1870

On ne peut pas fermer les accès aux propriétés, à moins de faire une desserte complète tout le long et puis d'enclaver tous les gens.

1875

M. LOUIS DERIGER, Président:

C'est juste, monsieur Barabé, parce que dans la carte qu'on a, qu'on voit présentement, les petits X sont rouges, ce ne sont pas des X qui, ce n'est pas des fermetures d'accès?

1880

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

C'est qu'on a eu, entre autres, des discussions avec les corps policiers, les corps de sécurité et la même chose au niveau discussions avec les pompiers du secteur qui, pour eux autres, ils trouvaient difficile de dire et bien là, écoutez, si vous fermez tous les accès, au niveau urgence, on a de la difficulté à accéder et caetera et caetera, autant pour la résidence des personnes âgées.

1885

C'est sûr qu'il y a des endroits où l'accès, on n'a pas le choix, il faut absolument le fermer, parce qu'il ne reste pas assez de marge de recul entre la façade du bâtiment et la route, pour permettre un accès sécuritaire. Ça, on n'aura pas le choix, ceux-là, on va les fermer.

1890

Je me souviens que, entre autres, la résidence au coin de, le rang de l'entrée du camping, même la résidence pour personnes âgées, on parle de 4.9 mètres de dégagement par rapport à la façade, ça fait qu'un accès, vous ne pouvez même pas stationner une auto là, ça fait que c'est pour ça qu'il y a eu des accès qui, nous autres, on a suggéré de les fermer, on leur a mentionné qu'on les suggérait dans les études d'impact.

1895

Il y a eu des discussions après coup, il va falloir, probablement, tout réévaluer ça au niveau des acquisitions, dans le sens que peut-être que sur le terrain, peut-être qu'il y a un accès qui pourrait être aménagé à côté de ce qui existe présentement. C'est des choses à définir, point de vue, nous autres, on n'a pas pris de chance. On a dit si on est obligé de les fermer, comme on le prévoit présentement, on va faire une desserte arrière-lots et puis là on va rétablir des accès sécuritaires pour tous les commerces. C'est dans cette optique-là qu'on l'a regardé. Mais s'il y a des réaménagements, entre autres au marché aux puces, au niveau de la manière que tout est disposé présentement, et bien c'est possible qu'il y ait des accès qui peuvent être conservés ou réaménagés autrement.

1905

M. LOUIS DERIGER, Président:

1910 Donc, si je comprends bien c'est que la voie de desserte actuellement qui est proposée, c'est encore à un stade, je dirais de, ce n'est pas officiel, ce n'est pas confirmé, il pourrait y avoir, il pourrait ne pas y avoir de desserte?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

1915 Non non non non, non non, la voie de desserte est officielle.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1920 Elle est officielle.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

1925 Elle est nécessaire. On n'a pas le choix parce que, si on regarde tous les mouvements des véhicules qui se font, entre autres, au marché aux puces, ils se font à, il y a une entreprise de boîtes de camion et caetera, ça prend quand même une sortie. Tu sais, nous autres, idéalement, ce serait de tout fermer ça, mais si on est obligé d'en garder, parce qu'on n'a pas défini un non-accès à la longueur, si on est obligé d'en conserver, il faut que les gens soient capables de revenir.

1930 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

1935 Je comprends ça, mais ce qui est difficile à comprendre là-dedans c'est que, dans le fond, d'abord, il me semble y avoir des problèmes de sécurité dans ce secteur-là, en fait, parce qu'il y a beaucoup d'accès, là vous me dites on ferme, ou on ne fermera peut-être pas les accès et puis il y a une voie de desserte, si on ferme les accès, mais même si on ne les ferme pas, on est là quand même.

 J'aimerais essayer de comprendre qu'est-ce que, dans le fond, où vous en êtes avec cette situation-là? Donc, est-ce qu'il y aura fermeture d'accès, est-ce qu'il y aura voie de desserte?

1940 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

 Il y a une voie de desserte, la voie de desserte qui est en arrière-lots ici, elle est officielle, qui relie le Rang Frédéric.

1945 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

 O.k.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

1950 Ça, c'est officiel.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1955 Ça, c'est officiel.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Elle est là, elle a été **designer** en conséquence, elle est là.

1960 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Maintenant, pour les accès, il y a encore des discussions sur les fermetures d'accès ou non directement sur la 131 actuelle?

1965 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

1970 C'est ça. C'est pour ça que je vous donnais un exemple, à 4,5 mètres de dégagement en frontal d'une résidence, une auto ça a à peu près mettons 5, 6 mètres de longueur, il reste 4,5 mètres, il ne reste plus grand-chose dans l'entrée. On regarde l'autre, celui-là, je pense qu'il est à 2 mètres quelque chose, il ne reste plus grand-chose non plus. C'est pour ça que l'accès, nous autres, quand on fait, quand on fait un accès, il faut que la personne puisse accéder sur son terrain, il ne faut pas qu'elle reste dans la rue. Ça fait que, à 2,6 mètres, moi un accès à 2,6 mètres, je ne suis pas capable de, je dis je vais te faire un accès, mais ton auto va rester dans la rue, c'est ça qu'il faut comprendre, mais à cette partie de terrain qu'il y a là, peut-être qu'il y a un accès qui pourrait être fait là parce que celle-là ne sert pas, ce n'est pas pratique, question de sécurité et caetera, mais on ne pourra pas la faire à 2,6 mètres, il faut la faire autrement.

1975 C'est pour ça qu'on a défini des fermetures d'accès prévisibles, pour dire aux gens écoutez, c'est possible qu'on soit obligé de la fermer. Nous autres, on pense qu'elle va être fermée. Mais dans les négociations, si on maintient des accès ailleurs, je ne verrais pas pourquoi qu'on ne peut pas en maintenir là, si on peut les faire d'une façon sécuritaire et puis que la personne puisse accéder à 100% sur son terrain. C'est dans ce sens-là que je veux dire qu'il y a toujours, il y a une certaine marge de manoeuvre au niveau de l'accès.

1985 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

1990 Maintenant, en termes de sécurité, on comprend dans l'étude d'impact que c'est le secteur qui semblait être le plus à risque d'accident, potentiel en tout cas d'accident, est-ce que c'était dû justement au fait qu'il y avait des accès, de nombreux accès, et le fait maintenant de, qu'est-ce qui va arriver si vous laissez les accès, à ce moment-là, sur la 131?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

1995 On a quand même un document que, on a une présentation au niveau de la sécurité, au niveau des accidents. De mémoire, je peux vous dire qu'on a beaucoup de collisions arrière, entre autres. Une collision arrière et bien c'est souvent quelqu'un qui va accéder à un lieu, soit à gauche, soit à droite, soit à un feu de circulation, mais il faut penser qu'on a une seule voie de circulation.

2000 Ça fait que, quand quelqu'un en avant de vous s'immobilise ou ralenti, vous n'avez pas d'autres choix que d'arrêter ou de vous immobiliser, c'est-à-dire, ou de ralentir si vous le suivez. Si vous le suivez de trop près, et bien il y a des fois où vous êtes obligé d'arrêter avec lui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2005 Donc, en fait, qu'est-ce que vous dites c'est que ce n'est pas nécessairement de réduire les

accès, mais c'est l'élargissement qui va faire en sorte qu'il y aura une amélioration de la sécurité?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2010 Oui. Oui, il va y avoir une amélioration de la sécurité parce qu'on a deux voies. Donc, vous avez toujours une voie qui est disponible, tu sais, dans le fond. Je ne vous dis pas, si la journée que vous avez 50 000 véhicules qui passent et que les deux voies, il y a toujours des autos, on ne parle plus de la même chose.

2015 Mais avec les volumes de circulation qu'on a là, et bien là vous, si vous accédez à la route, à partir d'une entrée privée, vous accédez dans le même sens que la circulation, donc l'automobiliste que vous regardez, que vous voulez contraindre, c'est celui qui s'en vient vers vous, dans le même sens de la circulation. L'autre qui s'en vient contraire, il n'a plus d'impact pour vous parce qu'il y a un muret qui l'empêche de, qui vous empêche d'aller y couper la circulation.

2020 Donc, ça sécurise les mouvements d'entrée et de sortie d'un accès privé.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2025 Dans votre projet également, vous aviez cette voie de desserte, il y avait une possibilité qu'elle se prolonge jusqu'à l'échangeur au niveau du contournement, donc, un échangeur dans le secteur de la zone industrielle, qu'est-ce qu'il en est avec l'extension de cette voie-là?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2030 C'est exact, dans les premiers projets qu'on avait établis avec, pour la voie de contournement, la voie de contournement débutait légèrement au sud. Entre autres, on parlait de passer ici, l'usine d'Autray, dans le temps, je pourrais vous dire que l'usine d'Autray, le bâtiment, il était à peu près, il avait à peu près le tiers de la superficie qu'il est là présentement parce que ça fonctionne bien, puis ils ont
2035 agrandi et caetera. Ça fait que la voie de contournement passait beaucoup plus au sud, ici là.

Tous ces terrains-là, si je ne m'abuse, appartiennent déjà à la Ville, à la Municipalité de Saint-Félix, l'échangeur était plus au sud, ça faisait en sorte qu'il y avait une possibilité de desserte de cet échangeur-là qui est ici, qui se trouvait peut-être dans ce coin-ci, de desserte, de relier, éventuellement,
2040 cette voie, la voie que l'on propose.

Nous autres, on l'a amenée jusqu'à la limite. Si la Municipalité de Saint-Félix, dans son développement, parce qu'elle n'était pas rendue là présentement au niveau développement de son parc industriel, si la Municipalité veut se raccorder, pas de problème, ça va être à elle, ça va être à elle cette
2045 desserte-là, c'est une desserte municipale, libre à elle de faire une desserte commerciale ou industrielle des commerces en bordure de la voie de contournement qui n'auront pas accès à la voie de contournement, mais par contre il va y avoir une fenêtre sur la voie de contournement. Ça c'est dans les, c'est la Municipalité qui devra décider de ce qu'elle veut et puis, dans notre protocole d'accompagnement qu'on parle au niveau, à essayer de minimiser des impacts d'une voie de
2050 contournement, c'est des suggestions qu'on va discuter avec eux autres et puis on va les accompagner dans ce dossier-là.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2055 Merci. Monsieur Sirois, est-ce que vous avez un avancement à propos de cette voie de desserte qui pourrait s'allongée?

M. MARTIN SIROIS:

2060 Bien, cette desserte-là, la Ville voit d'un bon oeil cette desserte commerciale qui viendrait se greffer à l'échangeur à la hauteur de la nouvelle entrée, du nouvel accès au parc industriel en fait, qui fait partie du projet du MTQ.

2065 Ce serait, en fait, le **design** d'un nouvel accès au parc industriel, beaucoup plus facile d'accès pour les poids lourds, qui auraient à, qui pourraient prendre l'échangeur et puis, donc, faciliter en fait les manoeuvres des poids lourds.

Donc, la Ville voit ça d'un bon oeil, en fait, cette desserte-là, dans la mesure où elle viendrait se greffer au tracé de circulation du parc industriel déjà existant.

2070 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Merci.

2075 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

J'ai plusieurs questions.

M. MARTIN SIROIS:

2080 Oui.

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

2085 Si on revient tout à l'heure à la zone d'expansion...

M. MARTIN SIROIS:

Du périmètre urbain?

2090 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Du périmètre urbain.

M. MARTIN SIROIS:

2095 Oui.

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

2100 Et on avait abordé la possibilité qu'un commerce, tel celui de monsieur Corfield, puisse aménager dans cette zone.

M. MARTIN SIROIS:

Oui.

2105

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Est-ce que la Ville a des programmes d'incitation financière?

2110

M. MARTIN SIROIS:

Non, pas à l'heure actuelle, non.

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

2115

Non.

M. MARTIN SIROIS:

2120

Ça c'est plutôt politique, je ne pourrais pas répondre à la place des élus. Ça n'a pas été abordé jusqu'à présent. Je ne vous dis pas que ça ne le sera pas, mais actuellement on en est à l'étape planification des nouveaux espaces commerciaux, en compensatoire à cette baisse de fréquentation pour certains commerces, à la création des nouveaux espaces qui accompagneront les nouveaux besoins dû à cette circulation de transit régional.

2125

Maintenant, le programme en tant que tel, d'assistance financière ou de, non, ça je ne veux pas me...

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

2130

Vous n'êtes pas rendu là?

M. MARTIN SIROIS:

2135

Bien, oui, et puis ça relève plutôt des...

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Oui ou non?

2140

M. MARTIN SIROIS:

Bien, non. Pour parler objectivement, non.

2145

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Donc, la Chambre de commerce n'aurait pas été abordée non plus, il n'y a pas eu de, il n'y a pas rien eu de travail préliminaire pour la base, élaborer éventuellement un tel programme d'incitation suite à

2150 l'éventuelle venue d'une voie de contournement, pour compenser la relocalisation de certains commerces qui seraient affectés plus que d'autres, il n'y a rien, aucun programme de planifié?

M. MARTIN SIROIS:

2155 La Municipalité est sensible au fait que, et puis consciente qu'il y a certains commerces qui sont susceptibles d'écooper par cette perte de transit. Maintenant, il n'y a pas de développement autre que urbanistique. Donc, il n'y a pas d'aide ou d'accompagnement élaboré jusqu'à présent.

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

2160 Il n'y a pas de, il n'y a personne qui a songé à ça non plus?

M. MARTIN SIROIS:

2165 Ça fera partie, écoutez, je ne peux pas vous répondre, non.

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Il n'y a pas eu d'approches faites avec le MAM à ce sujet-là?

2170 **M. MARTIN SIROIS:**

Non.

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

2175 Des programmes existants de revitalisation du centre-ville, Chambre de commerce?

M. MARTIN SIROIS:

2180 On a effectivement fait des démarches, les élus ont fait des représentations dans la demande, notamment, du mémoire qui a été envoyé à la suite de la première séance d'information qui s'est tenue en mars 2006, mais une aide, une aide, une assistance financière quant à certains programmes de revitalisation et d'embellissement, civiques, du centre du village commercial, du village existant, en fait, mais je ne peux pas vous...

2185 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Au MAM, ça? Ça a été envoyé à...

2190 **M. MARTIN SIROIS:**

Bien, ça a été, non, ça a été envoyé au Bureau, au BAPE, en fait. C'est-à-dire que ça fait partie d'une stratégie de compensation que le conseil a estimé, dont le conseil a estimé faire part au MAM, au BAPE, dans ses démarches ultérieures à effectuer.

2195 Donc, autrement dit, on prévoit le faire, mais on n'a pas encore entrepris des démarches.

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Mais qu'est-ce que le BAPE vient faire là-dedans, on n'a pas de programme de revitalisation?

2200

M. MARTIN SIROIS:

Non, mais en fait, ça a été envoyé, c'est dans le futur mémoire, ça fera partie du futur mémoire, c'est-à-dire un programme, comme vous le citez, un programme de revitalisation ou d'aide à certains commerces.

2205

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Qui serait adressé au BAPE?

2210

M. MARTIN SIROIS:

Bien, qui serait adressé au mandataire public concerné, mais c'est, on l'a signifié au BAPE dans les démarches qui accompagneront les réaménagements qu'on souhaite exécuter. Je ne sais pas si ma réponse est...

2215

M. LOUIS DERIGER, Président:

Non.

2220

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Non.

2225

M. LOUIS DERIGER, Président:

Monsieur Sirois, en fait, quand vous parlez du BAPE, est-ce que vous parlez du mémoire que vous voulez déposer au BAPE lors des audiences publiques?

2230

M. MARTIN SIROIS:

C'est ça, c'est un des motifs de présentation du mémoire.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2235

Qui va nous être présenté le 12 juin?

M. MARTIN SIROIS:

2240

Qui vous sera présenté dans les temps que vous nous indiquerez, tout à fait.

M. LOUIS DERIGER, Président:

O.k. Merci.

2245 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

O.k.

2250 **M. MARTIN SIROIS:**

Donc, c'est prévu, mais ce n'est pas fait encore.

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

2255 Ça va être détaillé à ce moment-là dans votre mémoire?

M. MARTIN SIROIS:

Ce sera détaillé.

2260

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Quels seront les...

2265 **M. MARTIN SIROIS:**

Quels sont les types de programmes qui correspondront aux objectifs, effectivement, que la Ville se sera fixés. Est-ce que c'est...

2270 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Oui, pour l'instant, ça va.

M. MARTIN SIROIS:

2275

Merci.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2280

Donc, monsieur Corfield, je pense que, en tout cas, on a fait un bout de chemin. C'est sûr que ça ne répond pas nécessairement à toutes vos préoccupations, mais ce qu'on comprend actuellement c'est qu'il y aurait perte de stationnement et perte, donc, dans des acquisitions qui seraient éventuellement négociées avec vous et, à ce moment-là, il y a un processus qui s'enclenche, d'acquisition, qui vous permet de votre côté, vous, de vous engager un évaluateur aux frais du ministère des Transports et il y a une négociation qui se fait à ce moment-là pour les échanges, pour les compensations. Et, dans la situation extrême, et bien il pourrait y avoir même un achat complet de votre propriété ou commerce.

2285

Alors, donc pour l'instant, c'est ça qu'on a comme information pour vous, ça va?

2290 **M. RENÉ CORFIELD:**

Merci.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2295 Je vous remercie beaucoup. Donc, nous appelons maintenant monsieur Yves Benny.

M. YVES BENNY :

2300 Bonjour.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2305 Bonjour, monsieur.

M. YVES BENNY:

2310 D'abord, j'ai manqué ma chance hier soir de me présenter et puis de présenter aussi dans quel ordre je voulais, je vous avais publié ma demande pour être entendu aux audiences publiques. Alors...

M. LOUIS DERIGER, Président:

2315 Mais je voudrais préciser que, pour ce qui est de votre requête, elle a été rendue publique, je crois.

M. YVES BENNY:

2320 Oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2325 Oui, c'est ça. Donc, à ce moment-là, les gens ont accès à votre requête et, maintenant, on est dans une période de questionnement. Donc, on questionne le Ministère, les personnes-ressources, sur vos préoccupations.

M. YVES BENNY:

2330 Parfait. Alors, ma préoccupation, dans un premier temps, est d'ordre socio-économique pour le projet, en ce qui concerne la voie de contournement de Saint-Félix. Je suis heureux d'apprendre, quand même, que vous avez joint aussi le projet d'élargissement de la 131, parce que ça, je pense que c'est très nécessaire, avec certaines modifications, bien entendu.

2335 Donc, ma préoccupation au niveau socio-économique est aussi au sens de la sécurité et puis la question que je vais vous poser aujourd'hui c'est au niveau de la sécurité. Je me questionne sur qu'est-ce qui va, qu'est-ce que le Ministère entend faire au niveau de la sécurité pour, ou est-ce qu'ils reconnaissent qu'il y a un problème de sécurité en amont de la voie de contournement, c'est-à-dire au carrefour du 1^{er} Ramsay, du 2^{ième} Ramsay, du Rang des Forges, ainsi que du carrefour de la route 348, qui sont rencontrés par le même trafic, probablement, qui va emprunter la voie de contournement? Est-ce que le Ministère entrevoit faire quelque chose pour assurer une meilleure sécurité ou est-ce qu'ils reconnaissent du moins qu'il y a une problématique présentement au niveau sécuritaire dans ce coin-là?

2340

M. LOUIS DERIGER, Président:

Donc, vous, ce que vous parlez, c'est le secteur de la 348, de l'intersection 348 et au nord de ça?

2345 **M. YVES BENNY:**

Oui, au nord, c'est-à-dire à la fin de la voie contournement, ce qu'on peut voir ici, vous voyez, il y a l'embranchement du 1^{er} Ramsay, qui est à droite, qui se trouve à être à, là on va dire à l'est, parce que le plan, il est un peu incliné.

2350

M. LOUIS DERIGER, Président:

Incliné, oui.

2355 **M. YVES BENNY:**

À l'est donc, le premier embranchement à droite, c'est le 1^{er} Ramsay, ensuite, on rencontre un deuxième embranchement qui est d'importance, qui est la route 348 à la gauche, ensuite, on a aussi le 2^{ième} Ramsay et le Rang des Forges, qui, à mon sens, sont des carrefours très dangereux présentement.

2360

M. LOUIS DERIGER, Président:

Donc, vous voulez savoir s'il y a des interventions prévues dans ce secteur-là?

2365 **M. YVES BENNY:**

Oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2370

Monsieur Barabé, est-ce que vous pouvez répondre à la question s'il vous plaît?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2375

Non, on n'a pas d'intervention, c'est hors projet.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Mais pour le futur, est-ce qu'il y a des choses qui sont...

2380

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Pour le futur...

2385

M. LOUIS DERIGER, Président:

... est-ce que ça fait partie de vos plans, vos plans stratégiques ou vos plans d'amélioration?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2390

Non. Non, on n'a pas d'intervention. On a eu des améliorations de faites dans l'étude, dans le plan stratégique sur la route 131, aménagement de voies de virage, marquage au sol, mais on n'a pas, pour, à court terme ou à moyen terme, on n'a pas d'interventions de prévues à ces intersections-là.

2395

M. LOUIS DERIGER, Président:

Est-ce qu'il y a une raison pour, est-ce que vous avez fait des analyses par rapport aux accidents, à la sécurité dans ce secteur-là?

2400

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2405

Il y a eu des analyses, toutes les intersections au nord de Saint-Félix-de-Valois jusqu'à Saint-Michel-des-Saints ont été analysées et puis il y a une série d'intersections qui ont été retenues pour analyse plus détaillée et puis, au niveau de cette intersection de la 348, soit du côté, côté est ou ouest, les interventions qui étaient préconisées ont été réalisés. C'était surtout la voie de virage à gauche qui était requise à l'approche de la 348, ce qu'ils appellent le 1^{er} Ramsay, et puis on n'a pas d'autres choses pour l'instant je dirais.

2410

Je ne dis pas que, dans deux ans, trois ans, six mois, je ne le sais pas, on suit quand même l'évolution des accidents sur notre réseau et puis si, à un moment donné, il y a une lumière qui s'allume comme de quoi qu'il y a vraiment une problématique particulière, qui peut être suite à l'ouverture de commerces, suite à l'augmentation de circulation et caetera, et bien on va analyser la problématique en temps opportun.

2415

M. LOUIS DERIGER, Président:

Monsieur Benny, est-ce que ça vous va?

2420

M. YVES BENNY:

Bien, je veux juste certifier, est-ce que j'entends bien que, sur ce tronçon-là, où les gens circulent à 90km/h, ce n'est probablement pas un danger significatif pour la sécurité des usagers de la route, par rapport au tronçon qui est actuel à 50km/h dans le village de Saint-Félix? Est-ce que c'est...

2425

M. LOUIS DERIGER, Président:

2430

En fait, est-ce que, dans, je vais essayer de résumer pour la question, la réponse de monsieur Barabé, c'est qu'il nous dit que, actuellement, il n'y a pas rien de prévu. Ça ne veut pas dire qu'il n'y aura pas rien dans le futur, mais qu'il y a certaines analyses qui ont été faites à certains carrefours et puis, actuellement, il n'y a pas de problématiques particulières qui feraient en sorte qu'ils interviendraient à court terme. Ce qui ne veut pas dire que ce ne sera pas fait dans le futur; c'est bien ça, monsieur Barabé?

2435

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

C'est en plein ça, monsieur Deriger.

M. YVES BENNY:

2440

Est-ce qu'on pourrait quand même obtenir certaines statistiques là-dessus au niveau des accidents qui se produisent à l'intérieur du tronçon qui est contourné présentement et par rapport à ceux qui sont, des intersections qui vont être quand même à cet endroit-là, qui vont rester à cet endroit-là ultérieurement au contournement?

M. LOUIS DERIGER, Président:

2445

Monsieur Barabé, vous avez, je pense, des statistiques ou, en tout cas, des données de circulation, de sécurité...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2450

Oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2455

... pour les accidents du tronçon à l'étude, est-ce que vous en avez aussi pour la partie plus au nord?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2460

Pas présentement.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2465

Est-ce que c'est quelque chose que vous pouvez nous transmettre, c'est possible?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

On peut vous les transmettre. C'est sûr que...

2470

M. LOUIS DERIGER, Président:

Pour qu'on ait une idée plus globale. Je comprends que...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2475

... pas dans l'immédiat, mais on peut vous les transmettre en faisant les recherches au niveau de la banque de données qu'on a pour les accidents, qui vient de la SAAQ. On peut obtenir les informations demandées, on peut les obtenir, mais il faut faire des consultations, faire un traitement des données, ça peut représenter, c'est un travail quand même qui ne se fait pas en une ou deux journées, c'est un travail important.

2480

M. LOUIS DERIGER, Président:

Mais vous pouvez le remettre d'ici peu, vous pouvez nous faire...

2485 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Ah! oui, ah! oui, si vous voulez, si vous désirez avoir la 348, si on prend les deux intersections 348, le 1^{er} Ramsay et l'autre, il n'y a pas de problème, on peut vous sortir les accidents des trois dernières années.

2490

M. LOUIS DERIGER, Président:

Est-ce que ça vous conviendrait, monsieur Benny?

2495

M. YVES BENNY:

Oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2500

Oui. Donc, si vous pouvez nous transmettre ce document-là, ce serait apprécié par la commission.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2505

C'est ça. Est-ce que vous voulez avoir des données générales, c'est-à-dire genre du type de collisions ou?

M. LOUIS DERIGER, Président:

2510

Type de collisions, le nombre d'accidents, la gravité. Souvent, bon, on parle d'accidents, dommages...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2515

Ce qui est habituel de fournir.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2520

Oui.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

O.k.

2525

M. LOUIS DERIGER, Président:

Voilà.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2530

Pour ce qui est du tronçon, parce que vous me parliez aussi du tronçon, on a les données, on a

fait des mises à jour, on a une présentation qu'on peut faire avec l'évolution des accidents, pour tout le tronçon du...

2535

M. LOUIS DERIGER, Président:

Je pense que, ce soir, on va présenter ces données-là, je pense que ça va valoir la peine de, pour la justification, bien comprendre les accidents, la fluidité et tout ça.

2540

Ça vous va, monsieur Benny?

M. YVES BENNY:

2545

Oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Merci beaucoup.

2550

M. YVES BENNY:

Merci.

2555

M. LOUIS DERIGER, Président:

Nous allons prendre une courte pause d'une dizaine de minutes et on se revoit suite à ça.

SUSPENSION DE L'AUDIENCE

2560

REPRISE DE L'AUDIENCE

M. LOUIS DERIGER, Président:

2565

Donc, si vous voulez bien vous rasseoir, nous allons débiter, poursuivre.

Donc, nous allons inviter monsieur Bruno Archambault, s'il vous plaît. Attendez un petit peu, monsieur Archambault, on va attendre monsieur Barabé et son équipe.

2570

Donc, monsieur Archambault, votre question s'il vous plaît.

M. BRUNO ARCHAMBAULT:

2575

Ma question, j'en ai plusieurs, mais je vais commencer par une. Vous parlez d'un carrefour giratoire à l'entrée sud de l'agglomération, le carrefour giratoire, si on regarde le carrefour giratoire qui a été fait dans les dernières années, qui est celui de Louiseville, est un échec patent parce qu'il y a énormément d'accidents depuis que ce carrefour giratoire-là a été installé à Louiseville, à la sortie de la 40 et pour la rentrée de Louiseville. Ce que je me pose comme question, est-ce que c'est réellement judicieux d'installer un carrefour giratoire en sachant que ce n'est pas dans les moeurs québécoises un carrefour giratoire, personne ne sait comment rouler dans un carrefour giratoire au Québec?

2580

M. LOUIS DERIGER, Président:

2585

Parfait. Donc, monsieur Barabé, donc, expliquez-nous, dans un premier temps, en fait, qu'est-ce qui motive le fait qu'il y ait un carrefour giratoire et, également, au niveau de sa conception, est-ce qu'il est similaire à ce qui s'est fait, par exemple, à Louiseville, vous me dites?

M. BRUNO ARCHAMBAULT:

2590

À Louiseville, oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2595

À Louiseville et, à ce moment-là, s'il y a des différences, donc, peut-être nous les signifier et nous expliquer un peu son fonctionnement?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2600

Le carrefour giratoire de Louiseville, je l'ai vu une fois, j'y ai circulé d'ailleurs, je ne peux pas en parler, techniquement parlant, je n'ai pas les données au niveau des superficies et des largeurs. Je peux vous parler de carrefours giratoires qu'on a présentement.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2605

Allez-y.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2610

Que nous autres, on a construits, à Mont-Tremblant, entre autres, on a deux carrefours giratoires. Les résultats sont extraordinaires, c'est, au niveau circulation, débit, fluidité, sécurité, ça fonctionne merveilleusement bien. À date, on n'a pas un mot à redire sur les deux carrefours giratoires qu'on a Mont-Tremblant.

2615

Je peux vous parler des quatre carrefours giratoires qui sont dans la voie de contournement de Val d'Or, que je connais, que j'ai vus, je les ai vus, dont le premier, j'ai vu construire avec des erreurs qui ont été corrigées après coup, et puis ils en ont mis deux autres en service l'année dernière. Moi, aux dernières nouvelles que j'en ai, ça fonctionne bien, ça permet des échanges fluides et même au niveau accidents, les gens sont tous dans la même direction, ils tournent toujours dans la même direction. Donc, c'est des accidents matériels mineurs, c'est du côte-à-côte comme on peut dire, ce n'est pas des collisions frontales ou des collisions latérales violentes, et puis il n'y a pas vraiment, il n'y a pas de problématique pour l'instant.

2620

2625

Les gens, la population du Québec semble s'adapter à ces carrefours giratoires-là présentement et puis nous autres, à date, on n'a eu aucun contrat de ne pas en faire. Puis même quand on a des intersections où on est, on a un problème de circulation, on regarde, géométriquement parlant, est-ce qu'un carrefour giratoire pourrait régler, solutionner nos problèmes, et puis nous autres on, pour nous autres, on va de l'avant dans les carrefours giratoires, cent pour cent.

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

2630 Monsieur Barabé, qu'est-ce que c'est l'avantage principal, pas dans les détails, d'un carrefour giratoire? Je sais que c'est très répandu en Europe, j'ai lu de la littérature sur ce sujet, dans d'autres audiences, mais si vous pouvez vous limiter juste à l'avantage particulier d'un carrefour giratoire?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2635 Principalement, l'avantage d'un carrefour giratoire c'est la fluidité qu'on a à l'intérieur. C'est que les gens sont toujours en mouvement, il n'y a pas d'arrêt proprement dit, lorsqu'il est bien conçu. Ça permet des mouvements de virage, comment je pourrais dire, des **U-turn** en plus, excusez le terme, c'est des..., en plus, ça diminue beaucoup le niveau de la gravité des accidents. Je vous dirais..., excusez-moi, c'est parce qu'il m'a parlé en même temps que je vous parlais.

2640 Ce que mon spécialiste en sécurité me disait, quand on prend une intersection à quatre branches, on a trente-deux conflits.

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

2645 C'est ça.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2650 Ça veut dire, c'est des gens qui s'entrecoupent, qui tournent à gauche, tournent à droite et caetera, passent tout droit. On diminue ça à huit conflits.

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

2655 Est-ce que vous avez un vidéo qui pourrait vulgariser la chose, éventuellement? Je pense qu'il en existe au ministère des Transports?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2660 Oui, il y a un vidéo au ministère des Transports qui, on pourrait...

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

2665 Vous allez pouvoir le déposer pour les fins du public, éventuellement?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Oui.

2670 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

O.k.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2675 On va le trouver, oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2680 Mais peut-être revenir sur la question de, est-ce que, bon, dans ce cas-ci, pour ce qui est du camionnage, comment est-ce que ça se passe? Est-ce que les camions circulent facilement dans ces carrefours?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2685 Très bien. Les carrefours giratoires sont faits en sorte, de la manière qu'ils sont **designés**, ça permet à tous les camions de pouvoir circuler à l'intérieur, parce que c'est quand même circulaire. On a des rayons minimum, qu'on ne va pas en bas, pour permettre, parce que nous autres ici, contrairement à l'Europe, où ils ont des véhicules, des camions qui sont plus restreints, nous autres, on a des camions de 17, 18, 19 mètres de longueur.

2690 Même je vous parlais du carrefour à Val d'Or, le premier carrefour giratoire qu'ils ont fait à Val d'Or, il y avait un problème parce qu'il y avait un camion d'une spécification spéciale, il n'y en a pas d'autres dans la province, il est là à Val d'Or, parce que c'est un transporteur pour des types particuliers pour les mines, qui avait 22 mètres de, et bien on a adapté le carrefour.

2695 Ça fait que le centre du carrefour, on fait une anneau qui est quand même franchissable au niveau des camions qui peuvent le prendre, ça fait qu'on parle des 40 mètres. Actuellement, je vous dirais, on a fait une expérience, la première fois qu'on a ouvert le carrefour giratoire à la station Mont-Tremblant, on a pris un camion de déneigement, ce qu'on appelle un 16X, un dix roues, dans le terme populaire, avec un sens unique en avant, qui est quand même un camion qui est assez long, puis on a dit à la personne, qui n'avait jamais circulé dans un carrefour giratoire, comment ça fonctionnait, et puis on a dit : Essaie donc de passer là-dedans. Ça a été de même, on a quasiment eu de la misère à le sortir de là, parce qu'il avait un plaisir fou à circuler à l'intérieur du carrefour giratoire.

2705 Il y a une façon de s'adapter à la circulation d'un carrefour giratoire, c'est sûr, comme une personne qui apprend à conduire demain matin. Mais c'est assez simple.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2710 Est-ce que vous avez des données qu'on pourrait obtenir, de carrefours similaires, des données, disons, de suivi en termes de quantifier? Vous dites, bon, on sait qu'il y a un succès fou, mais est-ce que vous pouvez, disons, avoir des données disant voici la situation avant le carrefour, on avait tant d'accidents, voici maintenant après le carrefour. Est-ce que vous avez ce genre d'informations-là qu'on pourrait avoir, pour des carrefours giratoires similaires qui ont été faits?

2715 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

2720 Moi, je pourrais, on pourrait regarder, les deux qu'on a à Tremblant, on en a un qui est même, il a seulement deux ans, mais on en a un de trois, quatre ans, on pourrait peut-être sortir des données d'accidents pour ce secteur-là.

Pour les autres secteurs, parce que, quand on parle d'accident, on se base toujours au moins trois années, pour que ce soit un peu...

2725 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Représentatif.

2730 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

2735 Représentatif. Je connais, c'est parce qu'il y a eu des carrefours giratoires qui ont été faits dans des villes, entre autres à Montréal, il y en a des quartiers où ils ont eu beaucoup de carrefours, mais c'était des, vraiment urbains, c'était des petits carrefours. C'est difficile à faire, il y a le carrefour à Saint-Laurent, lui il est très très grand, ça fait que, mais on peut regarder qu'est-ce qu'on pourrait sortir dans ce sens-là, oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2740 Qu'est-ce qui serait similaire dans les conditions similaires à ce qu'on a actuellement?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Oui.

2745 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

2750 En termes de géométrie et en termes d'achalandage aussi, en termes de débit, et dans un même milieu, donc un milieu rural avec camionnage. Donc, si vous avez des informations de carrefours similaires, de carrefours giratoires similaires à ça, donc des données chiffrées et quantifiées, ce serait intéressant qu'on puisse voir au moins qu'est-ce qui en est en termes quantitatifs.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2755 On va regarder ça. Je ne pourrais pas vous amener ça demain, je ne penserais pas, mais en tout cas...

M. LOUIS DERIGER, Président:

2760 Mais peut-être nous dire...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Si on retrouve quelque chose rapidement, oui.

2765 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Puis nous dire à quel moment est-ce que vous pouvez nous le déposer, si ce n'est pas...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2770 Oui. Demain, je pourrai vous mentionner, si je n'ai pas des bribes ou quelque chose à vous donner, je vous dirai demain quand je pourrai vous fournir ça.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2775 Parfait. Monsieur Archambault, est-ce que ça répond en partie à votre question? On va avoir des...

M. BRUNO ARCHAMBAULT:

2780 Quand on va avoir les chiffres, oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2785 Des chiffres, parfait. Alors, merci beaucoup.

J'inviterais maintenant monsieur Yanick Boucher. Il n'est pas ici. Monsieur Luc Sainte-Marie, non plus. Donc, j'appellerais monsieur Gilles Fréchette, s'il vous plaît.

M. GILLES FRÉCHETTE:

2790 Alors, bonjour tout le monde.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2795 Bonjour, monsieur Fréchette.

M. GILLES FRÉCHETTE:

2800 Un commentaire en passant. Est-ce qu'il serait bon de faire venir l'autre intervenant suivant?

M. LOUIS DERIGER, Président:

C'est-à-dire monsieur...

2805 **M. GILLES FRÉCHETTE:**

Le suivant, je dis, exemple, c'est qu'on gagnerait peut-être du temps un peu.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2810 Qui est monsieur Arsenault, c'est monsieur Arsenault?

M. GILLES FRÉCHETTE:

2815 Comme je vous dirais, par chez nous, le curé confessait à deux carreaux et puis il gagnait du temps.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2820 Parlez-vous de monsieur Arsenault?

M. GILLES FRÉCHETTE:

Non, je ne sais pas, l'autre, puis pour, on gagnerait peut-être du temps. C'est un commentaire personnel.

2825

M. LOUIS DERIGER, Président:

Que les deux soient là, non. Je préfère que ce soit un à la fois, oui.

2830

M. GILLES FRÉCHETTE:

D'accord. Ma question concerne toujours la nappe d'eau potable sur la voie de contournement, la protection de l'eau potable. Le Ministère, c'est sûr, hier soir, nous a établi que la voie serait protégée par une membrane et ainsi que les fossés, advenant là, bon.

2835

Dans le meilleur des mondes, c'est sûr que c'est acceptable. Maintenant, la Municipalité se pose la question à savoir que, bon, un camion quelconque prend la route et puis a un certain chargement de produits X, qu'on ne nommera pas disons, et puis dérape dans son chemin et passe par-dessus le fossé protégé et s'en va déverser de l'autre côté de la zone protégée, c'est notre interrogation à la Municipalité, à savoir est-ce que le ministère des Transports s'engage officiellement à prendre la responsabilité de ces déversements-là, sinon, quel projet propose-t-il pour ne pas vraiment que jamais ça se produise?

2840

M. LOUIS DERIGER, Président:

En fait, donc, monsieur Barabé, je pense que la question est assez précise. Donc, en cas d'un déversement d'accident, qui ferait en sorte qu'un véhicule quitte la chaussée pour se retrouver à l'extérieur des fossés, quelle est la façon que, comment le Ministère intervient ou comment il agit à ce moment-là?

2845

2850

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

À l'intérieur de nos emprises, on assume notre responsabilité, c'est-à-dire que, au niveau déversement. Tout ce qui est à l'extérieur de l'emprise, c'est la sécurité civile qui est en, c'est la Municipalité, avec la sécurité civile, qui a une certaine responsabilité.

2855

C'est sûr que, dans des cas comme la protection de la nappe, on organise justement une planification avec les intervenants du milieu pour se faire comme une espèce de programme d'intervention lorsqu'il y a un déversement, même à l'intérieur de l'emprise et à l'extérieur de l'emprise. C'est ce qu'on a fait, entre autres, pour la nappe qu'on a protégée, de la compagnie Naya, sur l'autoroute 50 à Mirabel.

2860

J'ai d'ailleurs une personne qui pourrait présenter un petit quelque chose là-dessus, sur ce qui s'est fait comme mesures au niveau intervention.

2865

Ce qui pourrait être fait éventuellement, c'est parce que j'ai un peu, monsieur Fréchette m'en avait glissé un mot avant la rencontre, de cette problématique-là, dire bon bien est-ce que c'est possible qu'un camion quitte la chaussée, traverse la zone de protection, monte le talus, se déverse en dehors de l'emprise?

2870 Tout est possible de nos jours, on travaille avec des véhicules en mouvement, avec des forces motrices. Par contre, ce qu'on va réaliser, moi j'en prends l'engagement, on va réaliser, on va regarder, en fonction du tracé que l'on a, les profils que l'on a de la route, les mesures que l'on met le long de la route, entre autres, il y a des secteurs où il y a des glissières rigides, on va regarder un peu le risque associé à ce que cela se produise. Moi, je pense que ça vaut la peine de le regarder, c'est quoi la probabilité qu'un camion, je pourrais vous dire, exemple bien simple, la personne, un camionneur avec un produit pétrolier, il circule, il est sur le **cruise**, il fait un infarctus, le camion quitte la chaussée, qu'est-ce qui se passe? C'est quoi la probabilité que le camion se rende, rende de l'autre côté de l'emprise si, tu sais, on a mis une belle protection, puis on met toutes les chances de notre bord pour protéger la qualité de l'eau, puis que le camion, lui, il dit : Bien non, je vais aller déverser l'autre bord de la clôture. On va le regarder ça, pour voir s'il n'y a pas des mesures, s'il y a des endroits, des sites bien précis dans la nappe que l'on protège, qu'il y a une probabilité, on dit oui, la probabilité est forte, faites attention, on va regarder s'il y a des mesures d'atténuation qu'on ne pourrait pas mettre, pour éviter ce cas-là. Parce que, habituellement, un camion qui quitte la chaussée, se déverse, il ne fait pas tellement long, tu sais, il se déverse, mais c'est fonction des pentes de talus intérieures, la largeur du fossé, la hauteur de la route par rapport aux terrains avoisinants, ça fait que ça nous prend toutes ces données-là pour évaluer la probabilité que ça arrive, et je pense qu'on devrait le faire, puis on va le faire parce que moi je pense que c'est mettre plus de chances de notre bord pour quelques heures d'études, pour vraiment détailler ça.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2890 Madame Bigué.

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

2895 Ce n'est pas seulement la probabilité que ça se réalise. C'est que, si ça se réalise, c'est la gravité. Ce n'est pas la probabilité qu'il faut étudier, mais la gravité de la chose, et quelles sont les mesures qui sont prévues quand la chose se produira, si elle se produit.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2900 C'est ça.

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

2905 Mais c'est la gravité des conséquences.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Oui, mais...

2910 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Est-ce qu'il y a un plan, est-ce qu'il y a des mesures particulières qu'une situation aussi grave se produise, qu'est-ce qui est prévu, qu'est-ce qu'on fait? Parce que ça a des conséquences irré... et bien, en tout cas, conséquences extrêmement graves là?

2915 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

2920 Oui, c'est que, c'est ça que je disais au début, ce qu'on a fait pour la compagnie Naya, entre autres, sur l'autoroute 50, on s'est entendu sur des façons de faire, des façons d'intervenir, des mesures ou des équipements à mettre à la disponibilité. On a tout un programme avec la Municipalité, les intervenants du milieu, le ministère de l'Environnement, pour intervenir, les pompiers, pour intervenir, qui fait quoi et puis quand, comment, puis où et puis avec qui, puis on a quand même, tu sais, on a un bon suivi de toute cette façon de faire.

2925 C'est pour ça que je dis que c'est une présentation qu'on pourrait vous faire, j'ai une personne qui est spécialiste au niveau de toute cette coordination-là au niveau de la sécurité civile. L'intervention du ministère des Transports lors de, c'est une catastrophe qu'on parle, tu sais là. Ça fait qu'il pourrait vous parler de ce que l'on fait et puis qu'est-ce qui est possible de faire, puis ça, il n'y a pas de problème, on est là nous autres.

2930 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Mais juste pour bien comprendre, quand c'est en dehors de l'emprise, ce que l'on comprend c'est que c'est la Municipalité, à ce moment-là, qui serait responsable, en quelque sorte, des mesures à prendre; est-ce que c'est comme ça qu'on comprend ou si...

2935 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

2940 Si c'est une catastrophe, si on veut, qu'il faut... oui, c'est une responsabilité d'une municipalité, c'est une responsabilité du propriétaire du camion, c'est une responsabilité même, le ministère de l'Environnement intervient, c'est vraiment, même je pourrais dire de la sécurité civile, il y a des gens en danger, ça fait qu'il y a des mesures d'établies déjà, ça, puis il y a déjà des responsabilités d'établies, ça existe là, tu sais. C'est un mécanisme qui existe déjà, mais nous autres, quand on intervient dans un cas comme ça, c'est de dire et bien là on va caractériser ça comme il faut pour savoir qui fait quoi et puis, tu sais, c'est... pas arriver douze pour faire la même action, puis dire et bien c'est de valeur, mais il n'y a personne pour faire l'autre action.

Ça fait que c'est un peu ça qu'on fait, c'est comme un rôle de coordination qu'on fait.

2950 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

De coordination. Monsieur Locat, de la MRC de Matawinie, vous aviez peut-être un commentaire, je pense, à nous donner?

2955 **M. GILLES LOCAT:**

2960 Oui, c'est un commentaire, je suis géologue de formation et puis, on sait qu'on est dans un milieu perméable, on sait qu'on est à l'intérieur des mouvements qui s'en vont en direction des puits. À supposer qu'une catastrophe comme celle-là se produise, dans l'histoire de cas que vous connaissez, si vous en connaissez, est-ce que, parce que, à un moment donné, à cause des vitesses de pénétration, on peut penser qu'un pompage serait nécessaire. Est-ce que ça fait partie des scénarios qui sont envisageables?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2965 Bien, c'est dans l'analyse du risque qui va définir ça. Parce que, actuellement, on sait qu'il faut protéger la nappe, il faut diriger les eaux ailleurs que dans la nappe. Donc, on n'a pas ces données, les données techniques de géométrie, profil, sections à travers, pour dire et bien l'eau va partir, c'est l'eau qui tombe là, ou bien l'huile qui va tomber là va se rendre là, va, tu sais... Ça là, ça reste à définir précisément, en fonction des plans finaux.

2970 Tu sais, je veux dire, regarde là, le remblais, il a telle hauteur, telle largeur, et puis ça, il faut tout définir ça et puis, après ça, on établit qu'est-ce qu'on fait quand on intervient. S'il arrive une catastrophe, parce qu'un déversement d'huile qui se fait sur la nappe, c'est comme un déversement de sel pour entretenir la route, il ne faut pas que ça aille dans la nappe. On a une protection pour ça, mais il faut agir en conséquence. Mais il faut l'établir, ce n'est pas établi au moment où on se parle. Ça reste à établir.

2975

M. LOUIS DERIGER, Président:

2980 J'aimerais poser la question à madame Dallaire ou à monsieur Chatagnier, concernant le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Comment vous intervenez à ce moment-là, quand il y a un déversement ou un incident de ce type-là?

MME DANIELLE DALLAIRE:

2985 Alors, comme l'a souligné monsieur Barabé, au Québec, c'est les municipalités, habituellement, qui sont responsables des interventions d'urgence sur leur territoire. Dans des cas comme celui-ci, évidemment, c'est Urgence environnement qu'il faut appeler et, pour le Ministère, ce sont les directions régionales qui sont appelées à intervenir sur les situations d'urgence.

2990 Dans des cas comme ça, le Ministère va s'assurer que toutes les mesures sont prises pour protéger promptement l'environnement et, dans les cas majeurs, l'intervention gouvernementale, à ce moment-là, est coordonnée par la direction générale de la sécurité et de la prévention.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2995 Merci. Oui, monsieur Chatagnier.

M. HERVÉ CHATAGNIER:

3000 Si vous voulez plus, un complément d'information, peut-être qu'il y a...

M. LOUIS DERIGER, Président:

3005 Oui, justement, j'étais pour appeler monsieur Lefebvre à se joindre à nous, je ne sais pas s'il est ici..., oui.

M. HERVÉ CHATAGNIER:

3010 Non, mais on a aussi quelqu'un de la direction régionale qui pourrait vous expliquer comment ça fonctionne dans la pratique.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3015 Merci. Donc, monsieur Lefebvre, peut-être nous expliquer un peu le fonctionnement dans un cas où est-ce qu'on a un déversement. Vous, votre rôle comme sécurité civile, comment ça fonctionne? Et j'aimerais en même temps connaître de votre part si, de votre côté, vous avez pu examiner les plans, les plans actuels de la Ville en cas d'urgence et aussi ce que le Ministère propose. Donc, si vous avez un avis à nous donner à ce sujet-là?

3020 **M. PAUL LEFEBVRE:**

Bon, la Municipalité de Saint-Félix a effectivement un plan de mesures d'urgence en cas de déversement de matières dangereuses, dans le cas de différents sinistres, inondation, glissement de terrain et tout ça, ça date, comme c'est mentionné dans l'étude d'impact, depuis 1977.

3025 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

'77 vous dites?

3030 **M. PAUL LEFEBVRE:**

Que la Municipalité a un plan de mesures d'urgence, et puis c'est maintenu à jour.

3035 Dans un cas, concrètement, d'un déversement, je ne sais pas, on va parler d'un camion d'essence ou d'huile à chauffage qui dérape et puis qui se retrouve dans le champ, si la protection de la population est en danger, à ce moment-là il peut y avoir des mesures d'évacuation, la Municipalité va aviser le ministère de la Sécurité publique, et nous, on va être en assistance, on va venir conseiller.

3040 Par contre, comme madame Dallaire mentionnait, l'article 115.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement donne au ministre de l'Environnement les pouvoirs d'intervenir de manière urgente et de réclamer les frais de son intervention au responsable ou à la personne qui avait la garde ou le contrôle du contaminant qui a été déposé ou dégagé dans l'environnement.

3045 Maintenant, des travaux comme ça, en bordure, on parle de l'emprise, probablement que, en allant excaver, il y aurait danger d'abîmer la membrane. La membrane, elle reste de la responsabilité du ministère des Transports. Nous, dans l'avis de recevabilité, on a posé certaines questions concernant la protection de la membrane et puis, s'il y avait des plans d'urgence spécifiques pour, dans le cas d'un accident qui pourrait l'impliquer et puis, effectivement, j'ai appris qu'il y a un plan d'urgence comme ça dans la Ville de Mirabel. Donc, penser que le ministère des Transports s'occuperait de sa membrane, de sa sauvegarde.

3050 Et, maintenant, généralement, dans un cas comme ça, on creuse jusqu'à tant qu'il n'y ait plus d'éléments de contamination perceptibles et il y a aussi, si c'est un produit qui est non miscible à l'eau, comme de l'huile à chauffage ou de l'essence, il y a des possibilités de créer des cônes de rabattement pour empêcher le produit de migrer vers les puits de captation, de rester vraiment là où est arrivé le déversement et, à ce moment-là, ça peut être des opérations de pompage qui peuvent durer des années.

3060 Si le produit est miscible, à ce moment-là, c'est toujours, on peut toujours créer des cônes de rabattement pour empêcher le produit d'atteindre la source, mais c'est, et bien là monsieur Champagne pourrait donner plus d'information là-dessus, mais c'est plus difficile. C'est vraiment par dilution. Est-ce que ça répond à votre question?

Est-ce que ça répond à votre question?

M. LOUIS DERIGER, Président:

3065 Pour l'instant, ça va. Merci, monsieur.

Monsieur Sirois, pour la question des puits, donc, on a sept, je pense qu'il y a sept puits d'eau...

M. MARTIN SIROIS :

3070 De captage d'eau potable.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3075 Pour la Municipalité.

M. MARTIN SIROIS :

3080 Oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3085 Est-ce que c'est toute la municipalité qui est alimentée par ces puits ou c'est une partie de la municipalité?

M. MARTIN SIROIS:

3090 Non, une partie de la municipalité, c'est la base de notre aqueduc public, effectivement. Il faut savoir qu'il y a des aqueducs privées, qui ne sont pas, qui ne puisent pas leur eau dans l'aire d'alimentation d'eau potable publique, mais effectivement c'est l'aqueduc Félix.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3095 Est-ce que vous avez le nombre de résidents qui sont, de résidences, c'est-à-dire, qui sont...

M. MARTIN SIROIS:

Je peux vous obtenir le chiffre, que je n'ai pas sous la main. C'est le nombre de...

3100 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Si vous pouvez faire cette petite recherche et puis nous donner le...

M. MARTIN SIROIS:

3105 Oui, absolument. Je pourrai vous obtenir ça pour la prochaine, est-ce qu'il y a une rencontre demain à nouveau, demain soir?

3110 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

En principe, oui, mais je pense que, ce soir, vous êtes absent, je pense, une partie de la soirée.

3115 **M. MARTIN SIROIS:**

Une heure, une heure et demie, oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3120 Donc, si jamais vous l'avez ce soir, tant mieux, mais sinon demain, on pourra y revenir.

M. MARTIN SIROIS:

3125 Très bien. Sinon, le plan des mesures d'urgence à Saint-Félix-de-Valois est géré, est administré par le directeur de la sécurité civile, monsieur Claude Gagnon.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Merci.

3130 **M. MARTIN SIROIS:**

Qui est ici, je crois, dans la salle, si vous voulez peut-être un supplément d'information.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3135 Vous pourriez..., pardon.

M. CLAUDE GAGNON :

3140 Qui a déjà été déposé...

M. MARTIN SIROIS:

3145 Ah! qui a déjà été déposé, excusez-moi.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3150 Merci beaucoup. Il y a un monsieur Champagne, je pense, que j'ai compris, qui est ici? Monsieur Champagne, oui.

Est-ce que, monsieur Champagne, vous avez des éléments d'information que vous pourriez nous transmettre?

M. LUC CHAMPAGNE :

3155 Oui et bien, en fait, je peux peut-être essayer de compléter la réponse de monsieur Lefebvre. En

fait, dans le cadre, encore une fois, de l'autorisation qui serait donnée pour la construction de la route, il est possible et puis, en fait, dans un cas comme celui-là, ce sera fait, on le fait aussi pour des activités industrielles.

3160

On peut prévoir, dans le cadre de l'autorisation, on peut demander au promoteur de soumettre un plan d'urgence précis qui serait appliqué en cas de déversement accidentel. Donc, quelque chose de très précis, un plan d'urgence minute par minute qu'on appelle, monsieur Lefebvre pourrait vous détailler peut-être la mécanique d'un plan d'urgence comme celui-là, mais il est, en fait, le Ministère demanderait, dans un cas comme celui-là, le dépôt, avec la demande de certificat d'autorisation d'un plan d'urgence précis, qui s'appliquerait dans un cas de déversement accidentel.

3165

Ceci dit, la meilleure façon, en fait, le fossé imperméable est là pour contrôler les contaminations plus de type diffuses, donc plus la question des sels de déglacage par exemple en hiver, donc l'eau va être captée par les fossés, évacuée, ça ne se rendra pas aux puits.

3170

Dans le cas d'accidents comme celui-là, en fait, la clé pour éviter une catastrophe et, en fait, ça ne devient pas une catastrophe si on applique, en fait, un principe, c'est celui d'intervenir très rapidement, même si on parle d'essence, il est très facile de circonscrire rapidement la migration de la contamination si on intervient dans un délai rapide, ce qui est faisable en fait. Il s'agit simplement de confiner la contamination au secteur du déversement de façon rapide et, ensuite, d'excaver les sols et de pomper ce qu'il y a à pomper si c'est le cas. Mais, en fait, l'intervention de confinement peut se faire rapidement. Donc, la clé c'est d'agir dans un délai très court, et puis ça, les plans d'urgence permettront d'agir dans des délais qui vont éviter une catastrophe.

3175

3180

M. LOUIS DERIGER, Président:

Est-ce que, monsieur Champagne, est-ce que vous demandez, avec le plan, par exemple un plan d'urgence comme vous l'expliquez, est-ce que vous demandez aussi une analyse de risque à ce moment-là pour...

3185

M. LUC CHAMPAGNE:

Bien, en fait, vous entendez...

3190

M. LOUIS DERIGER, Président:

Est-ce que ça fait partie du... et bien, en fait, on parlait tout à l'heure des questions de probabilité d'accidents et puis tout ça?

3195

M. LUC CHAMPAGNE:

En fait, le plan d'urgence c'est vraiment plus des choses très très concrètes d'action sur le terrain.

3200

M. LOUIS DERIGER, Président:

Qu'est-ce qui se fait quand ça arrive, les premières minutes, on fait quoi, on appelle qui?

M. LUC CHAMPAGNE:

3205 Qui agit, quelles sont les responsabilités de chacun, quels sont les moyens techniques qui sont disponibles. En fait, on précise les questions de délai, est-ce que les équipements sont disponibles rapidement, quel type d'équipement. Donc, en prévision de situations comme celle-là.

3210 Donc, ce n'est pas quelque chose qui, en fait, qui est unique aux projets de route. Dans le cas, par exemple, d'une autorisation qui est donnée pour des activités industrielles importantes, où des déversements accidentels peuvent se produire, la même mécanique s'applique au niveau des urgences.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3215 Merci beaucoup. Monsieur Sirois, pour ce qui est du Rang St-Martin, est-ce que, actuellement, il y a des camions qui circulent avec des matières dangereuses, entre guillemets, des matières...

M. MARTIN SIROIS:

3220 Elle fait l'objet d'un certain transit. Je ne peux pas vous dire la teneur des matériaux que ces pollueurs-là contiennent.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3225 Est-ce qu'il y a déjà eu des accidents dans le passé, des déversements accidentels?

M. MARTIN SIROIS:

Pas à ma connaissance, il faudrait peut-être là faire appel à...

3230

M. LOUIS DERIGER, Président:

À monsieur....

3235 **M. MARTIN SIROIS:**

... à monsieur, peut-être Gagnon, qui pourrait nous renseigner.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3240

Monsieur Gagnon, est-ce que vous pouvez nous...

M. MARTIN SIROIS:

3245 Des accidents de l'ordre, des accidents écologiques, d'ordre écologique, en fait, on peut dire, pas à ma connaissance parce qu'il y aurait eu une gravité. Monsieur Gagnon va peut-être confirmer ou...

M. LOUIS DERIGER, Président:

3250 Peut-être, monsieur Gagnon, peut-être venir, vous approcher s'il vous plaît.

M. MARTIN SIROIS:

Désolé, je ne peux pas vous...

3255 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, peut-être, monsieur Gagnon, vous présenter, vous êtes...

3260 **M. CLAUDE GAGNON :**

Oui, Claude Gagnon, directeur du service incendie et puis de la sécurité publique pour Saint-Félix. On ne dénote pas d'accident environnemental, mais c'est sûr qu'on a des mesures d'urgence qui sont prêtes à toute éventualité et puis c'est sûr que s'il y a plus de trafic, ça va être plus, il va falloir se mettre plus à jour et puis de se préparer en conséquence, mais...

3270 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Alors, ça va impliquer pour vous, en fait, je dis pour vous, mais pour la Municipalité, une mise à jour, en fait, une adaptation du plan d'urgence actuel pour tenir compte d'une éventuelle...

3275 **M. CLAUDE GAGNON :**

C'est ça. On a déjà des plans de mesures d'urgence, vu qu'on a Gaz propane à Saint-Félix et puis tout ça, puis la voie ferrée, ça fait que... Ça fait que c'est sûr qu'on n'a jamais envisagé qu'il y ait un gros déversement pour l'eau, mais c'est sûr qu'il va falloir se mettre en pratique et puis se préparer et puis prendre les bonnes mesures pour.

3280

M. LOUIS DERIGER, Président:

3285 Merci beaucoup.

M. CLAUDE GAGNON :

3290 Merci.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3295 Monsieur Fréchette, est-ce que ça répond à vos questions?

M. GILLES FRÉCHETTE :

3300 Partiellement. C'est sûr qu'on dit que la compagnie Naya, ils ont fait l'expérience près des sources Naya, mais Naya peut se relocaliser. Nous, on ne peut pas.

Ensuite de ça, il a été mentionné par monsieur, je n'ai pas son nom, que ça pourrait, un déversement accidentel comme ça pourrait représenter des années de pompage.

3305 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Oui, c'est monsieur...

M. GILLES FRÉCHETTE :

3310

Il y a quelqu'un qui paie au bout, c'est qui?

Ensuite de ça, monsieur Locat l'a mentionné, la rapidité de percolation du sol est extrêmement rapide, l'intervention, elle ne peut pas contrer le dégât.

3315

Ce que j'aimerais bien, moi, une solution peut-être qui m'apparaîtrait, on veut mettre des remblais pour le son, on ne peut pas mettre des remblais pour les camions, de façon à ce qu'ils ne sortent pas de la voie dans cette partie de terrain-là.

3320

M. LOUIS DERIGER, Président:

Je vais peut-être poser une question à monsieur Barabé. Dans l'étude, et je pense que c'est l'étude hydrogéologique qui a été faite par vous ou, en tout cas, par des consultants, il était question d'une, il y avait la butte antibruit dont on a parlé tout à l'heure, mais il y avait une question aussi d'une butte, je pense, pour retenir les sels de déglacage, je pense que c'est dans ces documents-là qu'on parlait d'une butte, en fait, du côté gauche en allant vers le nord, est-ce que c'est quelque chose qui a été retenu par le Ministère, cette butte-là, pour retenir les sels ou?

3325

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

3330

Oui oui. Oui, c'est retenu par le Ministère. Il n'y a pas de problème, on... même c'était du côté ouest, si je me rappelle bien.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3335

Du côté ouest?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

3340

J'ai l'étude ici, mais oui oui, c'est retenu. C'est sûr que, nous autres, le **design** définitif, il n'est pas complété, mais pour répondre à la question de monsieur Fréchette, au niveau des buttes.

Dans l'étude de risque, on va regarder la probabilité, c'est que moi j'ai dans l'idée que, si un camion a la probabilité de traverser l'emprise pour aller se déverser sur le terrain, le meilleur moyen que l'on a c'est de l'arrêter à l'emprise ou le faire déverser du côté qu'il y a la nappe, c'est du côté qu'il y a la protection de la nappe, excusez.

3345

M. LOUIS DERIGER :

3350

Oui, parce que là ça mentait.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

3355

Donc, là on a une bonne protection, on a une très bonne protection, on dit s'il est pour se déverser, organisons-nous pour qu'il se déverse où est-ce qu'on a une protection, tu sais, on va vider dans l'entonnoir et non à côté. Ça fait que c'est dans ce, c'est avec cette optique-là, cette vision, que je

veux regarder au niveau de risque que ça représente, et je pense qu'il faut mettre toutes les chances de notre côté.

3360 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Merci. Donc, écoutez, j'imagine que vous allez nous faire un mémoire, ça, j'en suis presque certain.

3365 **M. GILLES FRÉCHETTE :**

Oui.

3370 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, à ce moment-là, ces éléments-là pourront nous être recommuniqués au niveau de la Municipalité.

3375 **M. GILLES FRÉCHETTE :**

Je vous remercie.

3380 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Merci beaucoup, monsieur. Monsieur Daniel Arsenault.

3385 **M. DANIEL ARSENAULT :**

Madame Bigué, monsieur Deriger, bonjour.

3390 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Bonjour.

3395 **M. DANIEL ARSENAULT :**

Moi, mon questionnement, je voudrais revenir au niveau du feu de circulation sur le Rang Ste-Rose au niveau de la 131, parce que j'ai sursauté un petit peu sur les propos de monsieur Barabé hier quand il nous a dit que c'était une décision politique. J'ai un petit peu de difficulté avec ça quand on est obligé, au niveau de la sécurité, de prendre les instances politiques pour essayer d'améliorer la sécurité, du moins du côté du Rang Ste-Rose, suite aux nombreux accidents qu'il y a eus et puis les nombreux décès.

3400 Moi, mon questionnement c'est les automobilistes qui descendent du Rang Ste-Rose, parce qu'on a 50% de la population de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes qui demeure dans l'axe du Rang Ste-Rose, qui doivent emprunter le Rang Ste-Rose pour aller travailler et puis ainsi de suite. Les gens qui doivent sortir du Rang Ste-Rose, qui veulent se diriger du côté nord, vont avoir à traverser...

M. LOUIS DERIGER, Président:

3405

Deux, trois voies.

M. DANIEL ARSENAULT :

3410

Trois voies à ce moment-là, s'il n'y a pas de feu de circulation, je pense que la sécurité, elle va laisser à désirer un petit peu. On a des autobus scolaires qui sortent du Rang Ste-Rose, on a des cultivateurs qui sortent avec leur équipement du Rang Ste-Rose, ils vont avoir un problème eux autres aussi, à ce moment-là, s'il n'y a pas de feux de circulation, c'est pour ça que j'ai un petit peu de difficulté là-dessus, sur le fait d'enlever le feu de circulation.

3415

M. LOUIS DERIGER, Président:

3420

Donc, monsieur Barabé, donc, hier, on avait abordé ce sujet-là, la question du feu de circulation, comment, à ce moment-là, est considéré le trafic dans le sens, le trafic qui est sur le Rang Ste-Rose, comment il va s'insérer dans le, sur la 131, avec les réaménagements qui sont prévus? Est-ce qu'il va y avoir une pluralité, est-ce qu'il va y avoir des possibilités, comment ça va fonctionner en termes de conflit si on veut, à ce niveau-là?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

3425

Ce que j'ai mentionné hier c'est que, on va faire l'analyse du besoin d'un feu de circulation. Quand je parlais que, en 1999, quand on a installé le feu, c'était suite à une décision politique, je ne voulais pas mettre personne en cause. C'est que l'analyse que, mon service, on avait faite, le feu de circulation n'était pas justifié en fonction des débits de circulation qu'il y a là et des retards, ce que les automobilistes subissaient et puis la contrainte majeure c'est que le feu faisait en sorte qu'il augmentait les retards sur la route 131.

3430

3435

D'ailleurs, on a des exemples flagrants là-dessus, il suffit de, cet hiver, on a eu une boucle de détection qui a fait défaut, elle donnait le cycle continu de virage à gauche, on a eu des plaintes de la Municipalité, des corps policiers, d'à peu près tout le monde, que ça n'avait plus de bon sens, c'était bloqué en direction sud, ça avait..., c'est normal, parce que le débit important c'est sur la rue Principale. Mais ce que j'ai dit hier c'est que, au moment où on va planifier les travaux, on va faire l'analyse du besoin au niveau d'un feu de circulation. Ça c'est sûr et certain, on va le faire.

3440

Si un feu de circulation est justifié, on va l'installer. S'il est non justifié, et bien là il faudra que quelqu'un prenne une décision de le mettre ou de ne pas le mettre. Mais moi, du côté technique, ma responsabilité c'est de définir le besoin, puis de dire les conséquences, s'il y en a un ou s'il n'y en a pas.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3445

Vous, quand vous parlez de la fluidité, on comprend donc que c'est la 131, donc, qu'il y a plus de fluidité en termes de, sur le trafic qui est là. Vous parliez hier aussi des débits qui faisaient en sorte qu'il y avait un besoin ou non, est-ce que le type d'usagers fait une différence dans l'analyse?

3450

Par exemple, on parle, bon, monsieur nous parle de transport scolaire, on parle de machineries agricoles qui circulent, est-ce que, quand vous faites l'analyse des besoins d'un feu de circulation, est-ce

que vous regardez le débit, oui, ça, je pense que vous l'avez dit hier, mais est-ce que le type d'usagers qui empruntent une intersection est aussi regardé, même s'ils sont moins nombreux, et bien le type d'usages qu'on y retrouve?

3455

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Dans nos critères, pas nécessairement, sauf s'il y a un cas vraiment particulier, on peut en tenir compte. Malgré le fait qu'on a une série de critères, tu sais, on peut, mon spécialiste en feux de circulation peut vous expliquer tous les critères que l'on regarde lorsqu'on établit le besoin d'un feu de circulation. Il n'y a pas juste les débits, il y a d'autres critères aussi qui, la sécurité, le nombre d'accidents et caetera. Il y a des critères qui rentrent en ligne de compte. Mais il peut s'ajouter, des fois, on dit malgré tout, on met un feu quand même, même si tous les critères ne sont pas respectés, parce qu'il y a un point particulier de cette intersection-là qui est vraiment, c'est vraiment particulier à l'intersection, ça arrive rarement, mais ça peut arriver. Et, dans certains cas, on l'a fait.

3460

3465

Pour des choses, on dit bon, admettons qu'il y a une heure de pointe phénoménale à tous les jours, à telle heure, et puis on ne peut pas s'en sortir autrement, mais ça c'est des critères particuliers. On peut, moi, mon spécialiste peut vous expliquer les critères qu'on a, mais comme on dit, on regarde, en fonction des critères, le besoin. Si le besoin est là, c'est officiel qu'il y a un feu. Si le besoin n'est pas là et bien c'est pour ça que je disais hier que ça a été une décision de politique interne, suite à des demandes répétées, qu'il y a eu un feu d'installé. Il a été installé, je pense que c'est le 29 mars 1999, aux alentours de là.

3470

3475

Nous autres, on avait fait l'étude que le feu n'était pas justifié.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Mais il a été mis quand même.

3480

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Il a été mis quand même. On m'a demandé de le mettre.

3485

M. LOUIS DERIGER, Président:

Mais suite à sa mise en place, est-ce que vous avez remarqué une diminution du nombre d'accidents, est-ce qu'il y a eu un suivi qui a été fait?

3490

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Je n'ai pas les données, on peut regarder à partir de...

M. LOUIS DERIGER, Président:

3495

Est-ce que vous pouvez regarder?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

3500 Oui, oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Je pense que ce serait utile pour qu'on comprenne.

3505

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

À partir de la mise en place, on peut vous sortir les...

3510

M. LOUIS DERIGER, Président:

À partir de la mise en place, en fait, avant la mise en place et suite à la mise en place, s'il y a eu...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

3515

On devrait avoir des données de disponibles, on est toujours sujet à la banque de données de la Société de l'assurance automobile du Québec. Mais si les données sont disponibles, on est capable de vous les fournir sans problème.

3520

M. LOUIS DERIGER, Président:

Merci. Monsieur Arsenault, je ne sais pas si ça répond un peu plus.

M. DANIEL ARSENAULT :

3525

C'est sûr que ça demeure des pourparlers, bien entendu. J'imagine que le ministère des Transports, à ce moment-là, on va avoir un suivi qui va se faire de ce côté-là. C'est sûr que ça répond en partie, mais il reste que nous sommes toujours inquiets côté sécurité du Rang Ste-Rose et puis de la 131.

3530

M. LOUIS DERIGER, Président:

Merci beaucoup.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

3535

Monsieur le Président, j'aurais juste un petit point à rajouter pour monsieur Arsenault. C'est qu'il ne faut pas oublier que, ce n'est pas la dernière rencontre qu'on a avec les municipalités aujourd'hui. C'est que, dans le cheminement de nos projets, tu sais, on va finaliser notre dossier au niveau de la route, l'emprise et caetera, tous les ajustements, et puis la journée qu'on va faire une nouvelle analyse pour le feu de Ste-Rose, on va la présenter à la Municipalité. On ne dira pas ça, on ne fera pas ça dans le garde-robe chez nous, puis on va sortir ça, un coup d'éclat, pour faire les travaux.

3540

3545

Tu sais, on va se reparler, on va présenter la phase finale, parce que, quand on va faire le détail, il y a peut-être des choses qui vont ressortir, on va dire oh! Et bien ça, il faudrait modifier un petit peu, là, là, là, là. Ça fait que, quand on arrive à cette étape-là, finale, on présente le projet à la Municipalité avec plus de détails, plus de raffinement et puis, entre autres, le feu de Ste-Rose va être là, l'intersection à la rue Principale, ça va être traité aussi, la longueur des, de la VVG2S et caetera, ça, ça va tout être

présenté à nouveau de façon plus détaillée, lorsque nos plans seront, comme on pourrait dire, définitifs, pour acceptation.

3550

M. LOUIS DERIGER, Président:

Merci.

3555

M. DANIEL ARSENAULT :

Si vous me permettez, monsieur le Président...

3560

M. LOUIS DERIGER, Président:

Oui.

3565

M. DANIEL ARSENAULT :

Je voudrais juste rajouter, c'est sûr que nos inquiétudes, nous autres, c'est l'impression que nous avons depuis le début que le projet suit son cours, on a l'impression que c'est de passer le plus rapidement possible dans la section de Notre-Dame-de-Lourdes pour justement développer le nord. C'est notre grosse inquiétude là-dessus, que nous avons présentement. C'est que les gens, il va falloir qu'ils passent, qu'on passe le plus rapidement possible, puis Notre-Dame-de-Lourdes, et bien ils ne verront pas Notre-Dame-de-Lourdes parce que, justement, ils sont passés rapidement. C'est ça notre grosse inquiétude.

3570

M. LOUIS DERIGER, Président:

J'imagine que ça va être dans votre mémoire.

3575

M. DANIEL ARSENAULT :

Effectivement, oui. Merci beaucoup.

3580

M. LOUIS DERIGER, Président:

Merci. Madame Hélène Deblois, est-ce qu'elle est ici? Monsieur André Rainville.

3585

M. ANDRÉ RAINVILLE:

Bonjour.

3590

M. LOUIS DERIGER, Président:

Bonjour, monsieur.

3595

M. ANDRÉ RAINVILLE:

Mon terrain se situe, moi, près du lot 196, 195 qu'on a parlé tantôt.

M. LOUIS DERIGER, Président:

196 le vôtre?

3600 **M. ANDRÉ RAINVILLE:**

Oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3605

On peut projeter l'image?

M. ANDRÉ RAINVILLE:

3610

Sur le lot 196, moi j'ai ma maison, j'ai un garage et puis un cabanon, puis je vois juste deux...

M. LOUIS DERIGER, Président:

3615

Vous voyez juste deux...

M. ANDRÉ RAINVILLE:

Deux bâtisses.

3620 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Deux bâtisses.

M. ANDRÉ RAINVILLE:

3625

Est-ce que ça voudrait dire que le garage, il serait parti, il partirait?

M. LOUIS DERIGER, Président:

3630

On va voir l'image, on va poser la question à savoir qu'est-ce qu'il en est. Parce que, hier, on nous a dit que cette image, en tout cas, ce plan ...

M. ANDRÉ RAINVILLE:

3635

Pardon?

M. LOUIS DERIGER, Président:

3640

... n'était pas nécessairement mis à jour. Donc, on va s'assurer que, si c'est effectivement un bâtiment qui est manquant ou s'il a été enlevé, on va poser la question.

Donc, 196, vous me dites?

3645 **M. ANDRÉ RAINVILLE:**

196, oui.

3650 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Ce qui est en vert...

3655 **M. ANDRÉ RAINVILLE:**

Ça c'est la résidence.

3660 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Parce qu'on a 196-2, on a le 196-1.

3665 **M. ANDRÉ RAINVILLE:**

Oui.

3665 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Je ne sais pas quel lot .

3670 **M. ANDRÉ RAINVILLE:**

Le mien est juste voisin de 195.

3675 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Bon, voisin de 195, c'est le 196-2.

3680 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Oui.

3685 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

C'est possible qu'il y ait un bâtiment en dessous de notre..., je ne sais pas là, peut-être.

3690 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Bien, monsieur Barabé, c'est peut-être vous qui allez nous le dire s'il y a un bâtiment en dessous.

3690 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Oui, et bien là, moi là...

M. LOUIS DERIGER, Président:

3695 En fait, la question, elle est là, en fait, c'est de savoir, en fait, si les, en fait, ce que monsieur nous demande c'est est-ce que, finalement, est-ce qu'il y a des bâtiments qui vont être acquis, qui vont être, parce qu'ils sont, il ne les retrouve pas sur le plan? Donc, peut-être vérifier et dites-nous si, qu'est-ce qui se passe au niveau de cette résidence-là? Est-ce que c'est juste la marge qui est de recul, est-ce que c'est un bâtiment qui, vous pouvez vérifier?

3700 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Bien, on va vérifier dans l'étude. On a toutes les données de rapprochement, les données d'acquisition, d'achat, il n'y a pas de problème.

3705 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

O.k.

3710 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Puis si, par hasard, il y a un bâtiment qui a été oublié, on va le rajouter.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3715 Mais là, vous cherchez actuellement, vous pouvez répondre?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

3720 Actuellement, on regarde qu'est-ce qu'on a comme données dans l'étude par rapport à ce lot-là.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Donc, on va attendre, on attend la réponse. Attendez, monsieur, on va avoir la réponse.

3725 **M. ANDRÉ RAINVILLE:**

Mais on ne peut pas dire si c'est le garage ou le cabanon?

M. LOUIS DERIGER, Président:

3730 Bien, en fait, ce qu'on comprend actuellement c'est qu'il semble, quand on regarde le dessin, il semble y avoir un bâtiment en dessous des lignes de tracé, mais je veux qu'on voit vraiment ce qui arrive avec votre résidence, est-ce que c'est des bâtiments qui sont acquis, et ça, je veux que ce soit clair avant que vous partiez.

3735 **M. ANDRÉ RAINVILLE:**

Ça fait que, comme ça, on ne peut pas savoir non plus quelle superficie de terrain qu'ils prendraient?

3740 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Oui, en principe, on devrait, on attend la réponse et puis les gens du Ministère cherchent dans leurs documents. Est-ce que vous avez une information?

3745 **M. GUY D'ASTOUS:**

On a, comme propriétaire, madame... Alors, en termes de superficie à acquérir, il y a 482 mètres carrés d'acquis chez monsieur Rainville et, au niveau du milieu bâti...

3750 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Excusez-moi mais, monsieur D'Astous, c'est combien, en fait, vous dites 480 mètres carrés, c'est ça.

3755 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

482 mètres carrés.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3760

Mètres carrés.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

3765 Puis on a une note comme de quoi que c'est une propriété qui a une superficie dérogatoire à l'heure actuelle.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3770

Mais elle est de combien actuellement sa superficie, est-ce que vous l'avez au total?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

On a la partie affectée, mais...

3775

M. LOUIS DERIGER, Président:

Vous n'avez pas la superficie totale.

3780 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

La superficie actuelle, on regarde là.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3785

Donc, il y a une acquisition de terrain?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

3790 482 mètres carrés.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3795 Ça c'est pour le terrain, mais est-ce que...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Ça c'est le terrain affecté.

3800 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

C'est le terrain affecté, est-ce qu'il y a des bâtiments qui sont acquis, des bâtiments accessoires ou le bâtiment principal?

3805 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Est-ce que je pourrais avoir l'adresse de monsieur Rainville?

M. ANDRÉ RAINVILLE:

3810 5751, Rang Portage.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

3815 Dans nos données, on n'a pas de bâtiment affecté.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3820 Donc, c'est une acquisition de terrain.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

3825 C'est l'acquisition de terrain et puis affectation de marge de recul, et bien c'est un rapprochement latéral, mais je n'ai pas de bâtiment d'affecté.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Est-ce que vous avez la distance séparatrice qui va rester en, c'est en latéral ou en façade?

3830 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

C'est en latéral, de côté. Bon, la marge actuelle est de 18 mètres et puis on la réduit à 17, ça veut dire qu'il y a 1 mètre de...

3835 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Il y a un mètre de moins.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

3840 ... que la norme applicable, c'est 3 mètres, latérale.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Mais il y a 1 mètre de moins en...

3845

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Un mètre de moins.

3850

M. LOUIS DERIGER, Président:

C'est 482 mètres d'acquisition.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

3855

Oui, sur la longueur.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3860

Sur la longueur.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

C'est ça, et puis vis-à-vis du bâtiment, il y a un mètre de moins.

3865

M. LOUIS DERIGER, Président:

Un mètre de moins.

3870

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

De marge latérale.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3875

Sur le côté.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

3880

Vis-à-vis du bâtiment.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Mais il n'y a pas de bâtiment qui...

3885

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

On n'a pas, dans nos données, on n'a pas de bâtiment. Est-ce qu'il y a un bâtiment qui a été oublié? Là, je pense que c'est monsieur Rainville qui pourrait nous le dire, en fonction de, mais nous autres, on n'en a pas.

3890

M. ANDRÉ RAINVILLE:

Par le dessin que je vois toujours...

3895

M. LOUIS DERIGER, Président:

Vous avez combien de bât...

3900

M. ANDRÉ RAINVILLE:

... on en voit deux, puis il y en a trois.

3905

M. LOUIS DERIGER, Président:

Vous avez trois bâtiments, monsieur Rainville, sur le terrain? Vous avez trois bâtiments sur votre terrain?

3910

M. ANDRÉ RAINVILLE:

Oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3915

Puis là, on en a deux actuellement sur...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

On va vérifier.

3920

M. LOUIS DERIGER, Président:

Est-ce que vous pouvez vérifier, c'est possible de vérifier.

3925

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Oui oui, oui oui oui, on va vérifier.

3930

M. LOUIS DERIGER, Président:

Et nous revenir avec...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Oui.

3935

M. LOUIS DERIGER, Président:

Donc, le Ministère va vérifier l'information, mais il y a quand même une acquisition de, il y a une superficie de terrain qui va vous être, qui va être acquise chez vous.

3940

M. ANDRÉ RAINVILLE:

Merci.

3945

M. LOUIS DERIGER, Président:

Merci. Monsieur Serge Marion s'il vous plaît.

3950

M. SERGE MARION:

Bonjour.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3955

Bonjour.

M. SERGE MARION:

L'intersection rue Principale et 131, Notre-Dame-de-Lourdes.

3960

M. LOUIS DERIGER, Président:

Donc, à Notre-Dame-de-Lourdes.

3965

M. SERGE MARION:

Justement.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3970

Est-ce que vous voulez qu'on mette le plan?

M. SERGE MARION:

3975

Oui, si possible.

M. LOUIS DERIGER, Président:

C'est possible, monsieur Barabé?

3980 **M. SERGE MARION:**

C'est ça, monsieur, bon. C'est marqué, propriété de Serge Marion, vous acquerrez 113 mètres je pense.

3985 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

On va juste attendre.

M. SERGE MARION:

3990

Non, ce n'est pas ça.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3995

C'est l'autre côté, n'est-ce pas?

M. SERGE MARION:

Oui.

4000

M. LOUIS DERIGER, Président:

Vous n'êtes pas du bon côté.

4005

M. SERGE MARION:

C'est ça, c'est en plein celui-là, bon c'est ça. Ma propriété c'est, descends un peu... bon, c'est ça. Bon moi, ma propriété, c'est la 442, le coin nord-ouest, c'est ça, celle-là.

4010

M. LOUIS DERIGER, Président:

Donc, celle du coin.

M. SERGE MARION:

4015

C'est ça, et bien là ce n'est plus celle du coin, elle s'en va, moi je suis l'autre à côté.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4020

O.k.

M. SERGE MARION:

Non, un peu plus loin, là, sur la rue Principale, la 442, celle-là, en plein ça.

4025

M. LOUIS DERIGER, Président:

Ça c'est à l'ouest.

4030 **M. SERGE MARION:**

Là, je vais me retrouver sur le coin, parce que l'autre propriété est vendue, elle s'en va.

4035 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

C'est ça.

M. SERGE MARION:

4040 C'est ça.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Dans ce qu'on comprend...

4045 **M. SERGE MARION:**

Bon là, ce qu'on acquiert de mon terrain c'est une pointe pour faire la voie, probablement, pour tourner sur la rue Principale?

4050 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Est-ce que, monsieur Barabé, vous pouvez confirmer si c'est pour un virage?

4055 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Oui, c'est un petit triangle que l'on voit.

M. SERGE MARION:

4060 Oui, c'est ça.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

4065 On parle de 113.9 mètres carrés.

M. SERGE MARION:

C'est ça. Ça, c'est pour tourner sur la rue Principale, c'est ça?

4070 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Oui, c'est pour protéger l'intersection.

4075 **M. SERGE MARION:**

C'est ça. Bon là, moi actuellement, le problème que j'ai c'est que mon entrée est juste là.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4080 Votre entrée pour?

M. SERGE MARION:

4085 De propriété, est là.

M. LOUIS DERIGER, Président:

O.k. Donc, l'accès, avec ce qu'ils veulent acquérir, ça correspond à votre entrée?

4090 **M. SERGE MARION:**

Ça correspond à une partie de mon entrée. Est-ce qu'ils vont localiser mon entrée ailleurs sur mon terrain ou je vais rentrer en plein dans le tournant, ce qui va être extrêmement dangereux, d'après vous?

4095

M. LOUIS DERIGER, Président:

On lui poser la question. Monsieur Barabé, est-ce que, dans un cas comme celui-ci, si l'entrée correspond à, si on veut, au rayon de courbure de la rue Principale, donc de l'accès à la rue Principale, est-ce que vous chargez de déménager l'entrée, l'accès à la propriété?

4100

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Ah! oui, si ce n'est pas sécuritaire, c'est sûr qu'on va réajuster l'entrée.

4105

M. SERGE MARION:

Mais moi, je trouve que si mon entrée est dans la courbure, ce n'est pas sécuritaire?

4110

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Mais c'est parce que...

M. LOUIS DERIGER, Président:

4115

Monsieur Marion, attendez une seconde.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

4120

C'est parce qu'il faut faire attention quand on regarde le plan, on voit, c'est un triangle de visibilité, ça, qu'on impose au niveau d'une intersection. Ça ne veut pas dire que les camions vont passer où est-ce qui est mon point rouge, ou les véhicules vont passer sur mon point rouge.

Si on regarde la rue Principale, ici là, on voit les traits noirs...

4125

M. SERGE MARION:

Oui.

4130

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

... normalement, ça, ça devrait rester semblable et puis on devrait se ramasser comme ça ici. Est-ce que vous suivez mon point rouge.

4135

M. SERGE MARION:

O.k. o.k.

4140

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Ça, ce serait, si on veut, le bord de l'accotement si on veut. Ça fait que, en réalité, ça, c'est pour dégager le coin, tu sais.

4145

M. LOUIS DERIGER, Président:

Donc, ce n'est pas un, ce n'est pas la bordure qui s'en vient là.

4150

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Non non.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4155

C'est le triangle de visibilité. Donc, ça veut dire que, par exemple, monsieur Marion ne pourrait pas planter un arbuste là, c'est ça que ça veut dire?

4160

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

C'est ça. Bien...

M. LOUIS DERIGER, Président:

Grosso modo.

4165

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

... il y a des, non, et bien en réalité, c'est l'emprise...

4170

M. LOUIS DERIGER, Président:

Il faut qu'il...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

C'est l'emprise et puis, souvent, l'emprise va rester en pelouse telle qu'elle est là présentement.

4175

M. SERGE MARION:

Actuellement, il y a un poteau d'Hydro.

4180

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Mais c'est un non-accès.

4185

M. LOUIS DERIGER, Président:

Monsieur Marion, adressez-vous à moi s'il vous plaît.

M. SERGE MARION:

4190

Actuellement, il y a un poteau de l'Hydro là, est-ce que ça veut dire qu'ils vont l'enlever?

M. LOUIS DERIGER, Président:

4195

Est-ce que, quand il y a des infrastructures, poteau électrique ou, est-ce qu'il y a des déplacements qui sont faits par le Ministère à ce moment-là?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Si ça nuit, oui.

4200

M. LOUIS DERIGER, Président:

Si ça nuit?

4205

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Si ça nuit, oui, et puis on ne déplace pas pour rien non plus.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4210

O.k.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

4215

Mais souvent, l'Hydro, si on déplace les poteaux dans ce secteur-là, des fois, l'Hydro va dire et bien là, je suis obligé de déplacer un poteau de plus, ça c'est des négociations qu'on a avec l'Hydro, c'est eux autres qui ont la charge de leur réseau, puis c'est eux autres qui savent comment construire le réseau, ça fait que... mais si on a un poteau qui nous nuit, on dit à Hydro : Déplacez-vous. Puis, eux autres, ils font une réorganisation de leur équipement et puis on défraie les coûts.

4220 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Parce que là, monsieur Marion, vous monsieur, vous êtes en rénovation chez vous, je pense?

4225 **M. SERGE MARION:**

Oui, actuellement, un peu, oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4230 Vous agrandissez, c'est ça. Est-ce que, à ce moment-là, est-ce que ça a des impacts, par exemple, en termes de distance de recul pour cette résidence-là, pour ce qui est, pour être conforme à la réglementation?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

4235 Il n'y a pas d'acquisition en face de la propriété en tant que tel, c'est l'emprise actuelle de la rue Principale.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4240 Donc, ça n'a pas...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

4245 Selon l'information qu'on a. Ça fait que c'est juste juste le triangle, qui est un triangle de visibilité.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4250 Donc, ça ne changerait pas rien pour les travaux que monsieur entreprend actuellement?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Ça ne devrait pas rien changer.

4255 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

C'est beau.

M. SERGE MARION:

4260 O.k. Moi, tout ce que je veux c'est avoir la certitude que mon entrée va continuer à être sécuritaire?

M. LOUIS DERIGER, Président:

4265 Il semblerait que oui, et bien en tous les cas, ce qui n'est peut-être pas sûr c'est que ça dépendra s'il y a projet ou non.

M. SERGE MARION:

4270 O.k.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4275 Mais si, advenant qu'il y a un projet, l'entrée devra être sécuritaire, sinon le Ministère va s'engager à faire les correctifs pour que ce le soit.

M. SERGE MARION:

4280 O.k. Merci beaucoup.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

C'est une priorité, c'est une priorité d'avoir des entrées sécuritaires, c'est... pour nous autres.

4285 **M. SERGE MARION:**

Ça marche, merci.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4290 Merci beaucoup. Monsieur Yves Perron. Bonjour.

M. YVES PERRON:

4295 Alors, moi je suis Yves Perron, je suis ici à titre de résident de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois et le point principal de mon inquiétude est la source d'eau potable. Alors, ma question est la suivante. La membrane imperméabilisée qui est prévue sous la voie de contournement, quel est le plan d'entretien qui est prévu avec ça?

4300 Quelles sont les mesures de contrôle au niveau de la Municipalité pour la qualité de l'eau, pour ne pas qu'on se rende compte après cinq ans que, à un moment donné, oups, il y avait un petit peu de sel de déglaçage qui passait et puis on ne s'en rendait pas compte?

4305 Et, bon, évidemment, il y a tout le souci des déversements et tout ça, je pense que ça a été traité un peu avec monsieur Fréchette tantôt, mais j'aimerais savoir, si c'est possible aussi, quels sont les impacts, si ça a été évalué, l'impact total à long terme? On a eu beaucoup de peut-être, de probablement, de oui, c'est à déterminer, mais vous comprendrez que, en tant que résident, mes enfants fréquentent l'école dans le village, ils boivent de l'eau, c'est...

M. LOUIS DERIGER, Président:

4310 Donc, en fait...

M. YVES PERRON:

4315 Et puis, dans un contexte où, je ne veux pas faire de démagogie ici, mais dans un contexte où,

4320

actuellement, il y a une commission d'enquête sur l'effondrement d'un viaduc, comme citoyens, je pense que c'est légitime de se questionner aussi sur la durée de vie d'une telle membrane et puis les contrôles, une fois que ça va être enfoui, comment on sait que ce n'est pas abîmé, ça s'est abîmé? Et, si c'est abîmé, et bien ça va être quoi l'impact d'un remplacement de ça? Dans vingt ans, est-ce qu'on va encore s'en soucier.

Je ne sais pas si c'est suffisamment clair ou c'est trop de choses en même temps, je ne sais pas.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4325

Oui, c'est clair. Bien, en fait, on comprend, en fait, ce que, votre question, si je peux la résumer, c'est il y a une mesure d'atténuation qui est prévue, en fait, une mesure de protection plutôt, donc vous voulez vous assurer que cette mesure-là soit efficace dans le temps. Alors, c'est comme ça que je vois votre problème parce que, là vous avez votre question.

4330

Je vais voir, au niveau du Ministère, monsieur Barabé, est-ce que vous pouvez, je sais que vous avez votre expert, est-ce qu'il est ici?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ :

4335

Oui.

M. YVES PERRON :

4340

Et...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

4345

Oui, notre expert est ici.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Présentement?

4350

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Présentement. Il pourrait vous citer des cas un peu de ce qui s'est fait dans la province.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4355

Je vais vous demander de faire une présentation un peu plus formelle. Est-ce que vous êtes là ce soir, vous, monsieur?

M. YVES PERRON:

4360

Ça va être difficile pour moi ce soir.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4365 Non, bon. Si vous pouviez peut-être, ne pas faire une grande présentation, mais au moins, peut-être appeler votre expert pour le moment, juste pour répondre au moins d'une façon plus générale, quitte à revenir avec une présentation plus formelle ce soir sur le sujet.

M. YVES PERRON:

4370 Ce soir ou demain, demain soir je vais être ici.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4375 Demain soir, vous allez être ici.

M. YVES PERRON:

Oui.

4380 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Mais je préfère que ce soit ce soir.

M. YVES PERRON:

4385 O.k.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

4390 Oui, on va le faire venir.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4395 Est-ce qu'il est ici, il peut...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Oui, il est ici.

4400 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Au moins pour répondre au moins à la question de la membrane et nous expliquer un peu en quoi ça consiste.

4405 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Oui, je peux... mais je peux juste, pour bonifier et puis peut-être répondre à la première interrogation.

4410 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Allez-y, allez-y.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

4415

Au niveau de la membrane, c'est le même phénomène qui se produit au niveau des puits, des puits privés, c'est-à-dire qu'on a des mesures de contrôle, on a des mesures de suivi, monsieur Dorval, qui est notre spécialiste, pourra vous dire qu'est-ce qu'on fait dans des cas semblables, puis on a l'obligation de maintenir, dans le sens que, si la membrane s'avère non efficace, avec les années, il faut la réparer. On a cette obligation-là, on ne met pas ça juste pour le plaisir de le mettre, c'est des coûts astronomiques, mettre une membrane semblable, et puis on...

4420

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

4425

Quels sont les indicateurs de l'efficacité de la membrane?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

C'est les tests d'eau.

4430

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

La fréquence?

4435

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Je ne sais pas, monsieur Dorval pourra nous le dire. Je sais que, actuellement, on a fait des tests pendant, à tous les mois pendant douze mois pour évaluer la qualité de l'eau, la variation de l'eau au niveau, à chaque mois, chimique, pH, bactériologique et caetera, de concert avec la Municipalité. On a fait ça pour établir vraiment un profil, on a établi le profil de la source, si on peut appeler ça ainsi, tu sais, on a installé même 51 piézomètres pour mesurer l'eau, elle variait comment dans la nappe, en profondeur, c'est indiqué dans le rapport.

4440

Ça fait que, après ça, si on contamine, si le ministère des Transports contamine, parce que le réseau, c'est nous autres qui l'assume, si on contamine la nappe, il faut intervenir, il faut faire quelque chose. C'est là que les mesures devront être prises. Ça peut être aussi bien forage de puits ailleurs si jamais on ne peut pas faire autrement, ça peut être, tu sais, il y a des actions qui ont été prises par le passé où le Ministère a assumé sa responsabilité, puis quand je parle du Ministère, on parle du gouvernement du Québec dans le fond, qui assume la responsabilité de ce qu'il met en place.

4450

Ça fait que c'est pour ça qu'on n'a pas, on n'a pas, les gens n'ont pas à s'inquiéter du futur s'il arrive quelque chose. On n'est pas à l'abri de rien, il faut bien comprendre. On met toutes les mesures qu'il faut pour être le plus sécuritaire, mais la responsabilité gouvernementale est toujours là. Ça fait que j'ai monsieur Dorval ici, qui est...

4455

M. LOUIS DERIGER, Président:

Monsieur Dorval, est-ce que vous pouvez nous dire votre prénom, s'il vous plaît, pour les transcriptions.

4460 **M. PIERRE DORVAL :**

Pierre Dorval.

4465 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Pierre Dorval, merci.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

4470 Je vais lui laisser le soin de se présenter, c'est un de nos spécialistes.

M. PIERRE DORVAL :

4475 Moi, je travaille pour le service géotechnique et géologie du ministère des Transports du Québec, le département, le secteur mécanique des roches qu'on appelle, c'est-à-dire tout ce qui est stabilité de parois rocheuses et puis on a aussi toute la partie caractérisation des terrains contaminés et études hydrogéologiques. Aujourd'hui, je remplace mon confrère, qui a travaillé sur le dossier, qui a fait tout l'aspect hydrogéologie, parce qu'il est en vacances. Il revient juste la semaine prochaine, donc je vais essayer de répondre le mieux possible à vos questions de nature hydrogéologique, sur les études de puits qui ont été faites.

4480 Par contre, au niveau des géomembranes, j'ai participé aussi à des projets, on parle le premier projet qu'on a fait c'est l'autoroute 73, le tronçon Stoneham-Tewsbury, à Québec, où on a installé une première membrane comme ça parce qu'on avait une problématique de 39 puits qui pouvaient être à risque de contamination par les sels déglacants.

4485 Maintenant, à date, il y a eu trois projets de faits avec ce système de membranes-là, on parle du tronçon Stoneham-Tewsbury, il y a eu une première phase en 1993, il y a eu ensuite l'autoroute 50, autour des années 1997, et on a refait la deuxième, comme l'autoroute 73 est maintenant, s'en vient en autoroute, on a fait la voie est, la chaussée est de l'autoroute 73, où on a dû imperméabiliser de nouveau le secteur qui avait été imperméabilisé en 1993 et où on a dû faire la jonction entre les deux systèmes d'imperméabilisation.

4490 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

4495 Dites-moi, quand vous parlez de système de membrane, expliquez-nous, c'est une membrane, c'est une membrane en caoutchouc, c'est du sable avec du béton, c'est quoi comme...

4500 **M. PIERRE DORVAL:**

Il y a deux types de membranes qui sont normalisées au ministère des Transports pour l'imperméabilisation des fossés.

4505 Le premier type c'est une membrane, une géomembrane bentonite et avec de la bentonite, qui est une argile, pris en sandwich entre deux géotextiles. Puis l'autre type qui est autorisé aussi, c'est une membrane de haute densité en polyéthylène.

Par contre, pour les trois essais ou les trois contrats qu'on a faits, les entrepreneurs ont préféré utiliser la géomembrane avec... bentonique, avec le bentonite, avec les deux géo... voyons, géotextile.

4510

M. LOUIS DERIGER :

Est-ce que c'est ça que vous prévoyez actuellement dans le projet en cours?

4515

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Bien, ce qu'on prévoit, c'est-à-dire qu'on n'est pas rendu au niveau du design, mais assez souvent on met l'option parce que la, c'est les deux font l'affaire, tu sais. Mais on peut spécifier une ou l'autre, elles ont toutes les deux l'efficacité pour ça.

4520

M. LOUIS DERIGER, Président:

Mais la, parce que si, pourquoi les promoteurs auraient utilisé, les entrepreneurs choisissent plus une que l'autre, est-ce que c'est parce que, une question d'installation, question de coût?

4525

M. PIERRE DORVAL:

Je pense que c'est une facilité, si je peux me permettre, c'est une facilité d'installation, facilité de scellement entre les lèses qu'on vient chevaucher. Parce que, avec la membrane, la géomembrane bentonitique, tout ce qu'on a à faire pour sceller les deux membranes, c'est de venir saupoudrer de la bentonite, une poudre de bentonite entre les deux géotextiles, puis on fait le recouvrement comme ça, puis ça scelle très bien.

4530

M. LOUIS DERIGER, Président:

4535

Tandis que l'autre, ça demande un chevauchement, j'imagine, un chevauchement des membranes?

M. PIERRE DORVAL:

4540

L'autre, ça prend une soudure quelconque, puis ça c'est dépendamment des fournisseurs qui vont dire comment ils vont faire la soudure avec la membrane de HPDE.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4545

Au niveau de l'efficacité, donc, vous me dites que c'est à peu près la même chose?

M. PIERRE DORVAL:

4550

Les deux membranes sont aussi efficaces.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4555

Ça, c'est aussi...

M. PIERRE DORVAL:

Elles ont des, avec les tests de laboratoire, les deux sont bons.

4560 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Au niveau de l'entretien maintenant, qu'est-ce que ça implique ces membranes, est-ce qu'il y a un suivi régulier, des entretiens réguliers, qu'est-ce que ça implique?

4565 **M. PIERRE DORVAL:**

Bien, au niveau de la membrane comme telle, c'est une membrane que, une fois posée, elle se trouve à être enfouie, c'est-à-dire qu'on va avoir, on commence par poser de la pierre concassée pour, ensuite, une couche de sable. Ensuite, on installe la membrane, on remet une couche de sable par-dessus, une autre couche de pierre concassée de, on est rendu à 500mm en bas, 300mm de pierre concassée en bas plus 200mm de sable, plus la géomembrane, puis on refait le même sandwich par-dessus, c'est-à-dire la couche de sable qui protège la géomembrane et la pierre concassée qui va venir par-dessus le sable. Ensuite de ça, on vient profiler les fossés, et il va avoir un ensemencement.

4575 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Et comment vous savez si, par exemple, si c'est efficace, c'est-à-dire si, par exemple, après dix ans, vingt ans ou trente ans, je ne sais pas le nombre d'années, mais comment vous pouvez vous assurer que, avec les années, elle est toujours efficace, est-ce que vous avez des tests à faire, est-ce que vous avez les moyens de vous assurer qu'elle est fonctionnelle?

4580 **M. PIERRE DORVAL:**

Bien, c'est le moyen de savoir si elle est toujours efficace, ça se trouve à être le suivi des puits qu'on fait. Un suivi des puits qu'on voulait protéger.

4585 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, si jamais un puits, par exemple, était affecté, là, à ce moment-là, vous dites et bien là il se passe quelque chose au niveau de la membrane?

4590 **M. PIERRE DORVAL:**

Oui. Quand on fait, c'est suite à une imperméabilisation comme ça, il y a un suivi standard de deux ans qui se fait, c'est-à-dire on suit les deux années suivantes, puis si on, si tout est complet, si on ne voit absolument aucune, aucun changement dans la concentration, on arrête le suivi. Si on s'aperçoit qu'il y a quelque chose qui cloche, et bien on va continuer le suivi, on va essayer de voir c'est quoi le problème.

4595 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

J'ai juste peut-être une question au ministère du Développement durable, on va revenir à vous. Madame Dallaire, on parle d'un suivi de deux ans dans un cas comme ceux-là, est-ce que c'est un

4605 standard, est-ce que c'est une façon de faire habituelle ou? Ça me semble court un peu, moi personnellement.

MME DANIELLE DALLAIRE:

4610 Oui. Habituellement, on demande un suivi de deux ans et on pense que c'est adéquat. Par contre, dans le cas d'un suivi pour des puits d'alimentation d'une municipalité, on pourrait, effectivement, modifier un petit peu nos exigences par rapport à ça.

4615 C'est sûr que, hier, on a parlé qu'il pouvait y avoir, au niveau de la sécurisation du site, de mettre en place des puits de surveillance le long du tracé, qui pourraient faire en sorte que, s'il y a une contamination, on peut l'apercevoir très rapidement. Ça pourrait être aussi au niveau du nombre d'échantillonnages qu'on demanderait annuellement. On pourrait demander de faire un suivi, un nombre d'échantillons plus élevé que ce qui est habituellement proposé dans les programmes de suivi.

4620 Alors, tout ça reste à déterminer, bien entendu, on n'est pas encore à l'analyse environnementale du projet, mais on va considérer tous ces éléments-là dans les exigences qu'on va avoir envers le MTQ pour ce suivi-là.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4625 Est-ce que, pour la question du suivi, est-ce que vous voulez ajouter des choses par rapport à ça, est-ce que vous êtes, par exemple, est-ce que vous ajustez vos suivis en fonction du fait, par exemple, que c'est des puits municipaux, est-ce qu'il y a des, ou si le deux ans c'est un deux ans qui est...

M. PIERRE DORVAL:

4630 Bien, dans le cas de Naya, il y avait eu, comme c'était expérimental, le ministère de l'Environnement avait demandé qu'on fasse un suivi un peu plus serré, puis ça avait été fait, pour dire finalement, au bout de deux ans, conclure qu'il n'y avait aucune modification des concentrations qui, c'était très négligeable, puis ça pouvait, ce n'était même pas, c'était l'équivalent de ce qui se passe dans
4635 une année, parce que les caractéristiques d'une eau vont varier au cours d'une année, ce n'est pas toujours pareil. Il y a des fois, on a des concentrations un peu plus élevées de fer ou de manganèse, des choses comme ça, mais c'était négligeable ce qu'on avait vu.

4640 Donc, il n'y avait pas eu de problème avec la membrane, c'était très étanche, le secteur qui a été imperméabilisé dans le cas de l'autoroute 50.

4645 Dans d'autres cas, il faut savoir aussi que la Municipalité a l'obligation, elle, de faire des analyses d'eau régulièrement sur ses puits, étant donné qu'elle alimente une population. Donc, elle, je ne sais pas par coeur le nombre d'analyses qu'elle doit faire, mais elle en fait régulièrement, on parle de tests au moins en semaines, à chaque semaine, il y a des analyses d'eau qui sont prises, se complètent.

Ça fait que, si eux dénotaient une augmentation de la salinité ou de chlorure, ils pourraient, en tout cas, sonner l'alarme.

4650 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, dans le fond, le suivi c'est-à-dire que, s'il y a des problèmes qui surviendraient après le deux ans, le Ministère intervient quand même?

4655 **M. PIERRE DORVAL:**

Oui.

4660 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

J'aimerais ça avoir une réponse plus...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

4665 Oui oui, non non, mais la membrane est là, elle est permanente la membrane, elle est là là. Si je prends l'exemple de Naya, on fait des interventions au niveau de l'entretien, de la surface, on arrache les petits arbustes qui peuvent pousser au cas où il y aurait des racines qui iraient attaquer la membrane et caetera, tu sais. On a constamment en surveillance ce secteur-là et puis si, demain matin, Naya appelle au bureau et puis dit : Eh! le chlore a augmenté chez nous cette semaine, qu'est-ce qui se passe? Ils
4670 prennent des tests, eux autres, régulièrement. Je pense, en continu, je pense que c'est en continu dans la production de leur eau, je peux vous dire que ce n'est pas long que le téléphone sonne à monsieur Drolet qui est son confrère, puis c'est l'urgence tout de suite, puis on va voir qu'est-ce qui se passe.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4675 Puis, une fois que l'eau est captée dans les fossés, où ça va, je veux dire, est-ce qu'il y a, en terme, est-ce que c'est, j'imagine que vous sortez l'eau de la zone fragile, entre guillemets, mais est-ce que c'est capté dans des bassins de rétention, comment ça fonctionne, l'eau captée dans les fossés?

4680 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Ce qui est prévu dans le cas présent c'est de la diriger en dehors de la zone de...

M. LOUIS DERIGER, Président:

4685 Mais ça va être des bassins ou ça va être des bassins de rétention qui vont...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

4690 Ce n'est pas défini encore.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Ce n'est pas défini encore.

4695 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Mais d'après les profils, ça peut arriver qu'on soit capable de l'envoyer directement en dehors du bassin. On a deux bassins ici et puis, extérieurs, tu sais. On a quand même deux bassins versants, on

4700 est à la limite des deux bassins versants. Ça fait que c'est, ça prend une, c'est l'étude qui va détailler la façon de faire, mais c'est sûr qu'il faut la sortir.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4705 Peut-être que, au niveau de la Municipalité, monsieur Sirois, quelles sont actuellement les mesures de contrôle que vous faites pour les puits?

M. MARTIN SIROIS:

4710 Un contrôle régulier de l'eau potable, régulier, quotidien.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Quotidien?

4715

M. MARTIN SIROIS:

Au niveau bactériologique et puis au niveau, évidemment, de ses composantes.

4720 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

De pH?

M. MARTIN SIROIS:

4725

Exactement, le pH, le chlore et caetera. C'est fait par les, c'est assuré par le service des travaux publics, qui est notre laboratoire d'analyse. Donc, s'il y a un contaminant, éventuellement, on va le savoir rapidement.

4730 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Et puis, actuellement, la qualité des eaux que vous avez, est-ce qu'elle est considérée quand le niveau, elle est...

4735 **M. MARTIN SIROIS:**

L'aqueduc public, oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4740 ... elle est potable et...

M. MARTIN SIROIS:

Oui, il n'y a pas de...

4745

M. LOUIS DERIGER, Président:

... ça correspond aux critères du Ministère?

4750 **M. MARTIN SIROIS:**

Parfaitement, parfaitement potable.

4755 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Monsieur de la Santé, j'ai encore oublié votre nom, rappelez-moi votre nom.

M. MARCEL BÉLANGER:

4760 Marcel Bélanger.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4765 Monsieur Bélanger, bon. De votre côté, pour la question de l'eau potable, les contaminations, les sels de déglacage, est-ce qu'il y a des préoccupations particulières que vous pouvez signaler à la commission ou à la population à ce sujet-là? Est-ce qu'il y a des risques pour la santé, par exemple, au niveau des sels de déglacage ou d'autres types de contaminants, dont le Ministère ou dont les programmes en question devraient prendre en compte?

4770 **M. MARCEL BÉLANGER:**

Oui, et bien vous avez une question à plusieurs volets, en fait.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4775 Oui, je le sais, mais...

M. MARCEL BÉLANGER:

4780 Nous, on s'est intéressé au sujet du sel de déglacage, sur notre territoire, il est arrivé qu'on a eu des plaintes pour des problèmes avec le sel de déglacage, de contamination de nappe phréatique, mais ça a toujours été associé à des entreposages inadéquats, c'est-à-dire des tas de sel de déglacage mis sur un terrain sans plate-forme et sans couverture. Alors, à ce moment-là, c'est clair que l'eau de pluie passe à travers le sel et rejoint par la nappe phréatique d'une façon ou de l'autre.

4785 C'est arrivé, ça, à trois fois au moins sur notre territoire, dans Lanaudière, et on a fait un appel à tous au Québec, et c'est ce qui s'est présenté ailleurs à quelques reprises. Il n'y a jamais eu de cas de contamination de nappe phréatique ou de puits privés qui nous ont été soulignés, associés à l'épandage du sel de déglacage routier. Ce n'est jamais arrivé. Je ne dis pas que la situation n'est jamais arrivé, mais sur le plan de la santé, ça ne nous a jamais été déclaré. Ce serait intéressant de savoir si la chose se produit effectivement, c'est clair.

4790 Alors, ça c'est sur le plan possibilité de risque lié au sel. Maintenant, vous me demandez aussi le risque toxicologique du sel, qui est une toute autre question, est-ce que vous voulez avoir la réponse à ça?

4795

M. LOUIS DERIGER, Président:

4800 Bien oui. En fait, c'est de savoir, en fait, si le sel c'est une question de goût ou une question de santé? On comprend que, pour la santé, oui, mais est-ce qu'il y a un risque pour la santé, en raison de sels de déglçage, est-ce qu'il y a un risque qui pourrait survenir?

M. MARCEL BÉLANGER:

4805 Ça c'est pas mal plus facile à répondre. D'abord, le sel de déglçage est composé de deux choses, il y a du chlorure de calcium et il y a du chlorure de sodium. Le chlorure de calcium, on peut pratiquement éliminer d'emblée le risque parce que ce n'est pas vraiment un risque à la santé. Le calcium, on en a besoin beaucoup, il y en a énormément dans le lait et on peut douter qu'il arrive un jour qu'il y ait des contaminations dues au sel de déglçage qui atteignent le niveau qu'on retrouve dans le lait. Alors, on manque de calcium.

4810 D'autre part, le calcium est un minéral, sous sa forme minérale-là, est assez mal absorbé. Donc, le sel de calcium, on l'éliminait, on l'élimine comme risque à la santé.

4815 Maintenant, le sel, et bien tout le monde connaît ça le sel, tout le monde sait qu'on en consomme énormément et c'est très clair que des apports en sel quotidiens sont beaucoup plus d'origine alimentaire que d'eau. Si vous achetez des aliments produits industriellement, tout est très salé. Si vous mangez des chips, tout est très salé, alors il y a énormément de sel qu'on absorbe, mais par la voie alimentaire et assez peu par l'eau.

4820 Maintenant, il existe des normes d'exposition environnementales due au sel, en fait, ce n'est pas des normes, c'est des recommandations. Santé Canada recommande un niveau inférieur à 250mg par litre. Pour vous donner un point de référence, on commence à goûter le sel dans l'eau, les gens qui ont la perception la plus fine vont commencer à le goûter à 60mg.

4825 Alors, en pratique, s'il y avait une contamination de nappe phréatique ou d'un puits privé, la première alerte c'est que les gens vont le boire, ils vont goûter.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4830 Ils vont goûter.

M. MARCEL BÉLANGER:

4835 Ils vont goûter probablement bien en bas de la limite de la recommandation esthétique de Santé Canada, de 250.

4840 Alors, les gens sont avisés très rapidement, par le moyen le plus simple, la perception esthétique. Or, les gens vont immédiatement arrêter de la consommer et c'est ce qui est arrivé dans nos cas de contamination de nappe par les tas de sel dans notre région. Les gens appellent, disent mon eau est salée, j'arrête de la boire.

Alors, on peut penser qu'il n'y aura pas d'impact de santé lié à l'exposition au sel dans ce contexte-là parce que les gens, d'une part, sont alertés. Et, d'autre part, c'est du sel. Pensez que, si

4845

vous mangez du homard ou du crabe, vous allez manger quelque chose qui est salé à quelque chose comme 20 000mg par litre, 20g par litre. Ça n'a aucune commune mesure avec ce qu'on peut retrouver dans l'eau potable.

4850

Alors, le risque à la santé, il ne devrait pas se présenter, pour les raisons que je vous ai expliquées. Ensuite, c'est du sel, ce n'est pas très toxique.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4855

Bien, merci beaucoup. Au niveau du Ministère, monsieur Barabé, qu'est-ce que vous envisagez pour, en fait, l'entretien, les questions hivernales au niveau du tronçon, est-ce que ça va être des abrasifs, est-ce que ça va être des sels de déglacage, puis quels sont les produits que vous allez utiliser dans ce cas-ci?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

4860

Normalement, avec la membrane qu'on va mettre là, ça va être un entretien conventionnel.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4865

Conventionnel?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Oui oui.

4870

M. LOUIS DERIGER, Président:

Il n'y aurait pas pu, il n'y a pas de...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

4875

C'est pour ça qu'on met la membrane, justement, c'est parce qu'on n'a pas à faire un entretien spécial, juste des abrasifs ou quoi que ce soit. On a une membrane, justement, puis on va faire un réseau collecteur pour les eaux de ruissellement qui vont être chargées de sel et puis, de sel et de chlorure de calcium, pour pouvoir entretenir normalement une route, selon...

4880

C'est sûr qu'on essaie toujours d'en mettre le moins possible, de sel, mais ce n'est pas...

M. LOUIS DERIGER, Président:

4885

Vous avez, j'imagine, un code de gestion, j'imagine?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

4890

Oui oui, on essaie, premièrement, ça coûte, c'est dispendieux, plus tu en mets, plus c'est dispendieux et puis on essaie de maximiser l'utilisation des sels fondants et des abrasifs parce que, en

mettre trop, ce n'est pas mieux que de ne pas en mettre assez au niveau de l'entretien. Ça fait qu'on essaie de maximiser, ça fait qu'on ne veut pas en gaspiller non plus.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4895

Merci. Monsieur Sirois, pour le Rang St-Martin, je reviens, parce que le Rang St-Martin est quand même dans une situation un peu similaire, est-ce que, actuellement, il y a des sels de déglacage qui sont mis sur le rang ou si c'est des abrasifs, principalement, est-ce que vous le savez?

M. MARTIN SIROIS:

4900

Je pense que c'est une question technique à laquelle pourrait répondre le directeur de la voirie.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4905

Est-ce que vous êtes capable d'avoir l'information?

M. MARTIN SIROIS:

4910

Je pourrais obtenir le renseignement.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4915

Juste pour voir plus qu'est-ce qui se fait actuellement...

M. MARTIN SIROIS:

Quel type d'abrasif pour le Rang St-Martin?

M. LOUIS DERIGER, Président:

4920

Ou s'il n'y en a pas du tout peut-être aussi, je ne sais pas, je ne veux pas présumer qu'il y a des....

M. MARTIN SIROIS:

4925

Il y a du sable, c'est sûr qu'il y a du sable antidérapant, un épandage de sable, est-ce que le sable comporte du sel, peut-être aussi, pour l'agglutinement, je ne sais pas.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4930

Est-ce que vous pouvez, donc, vérifier avec...

M. MARTIN SIROIS:

4935

Je peux, je me renseigne auprès de mon confrère et puis je vous livrerai la réponse.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Parfait, merci beaucoup.

4940

M. MARCEL BÉLANGER:

Monsieur Deriger, est-ce que je pourrais compléter l'information?

4945

M. LOUIS DERIGER, Président:

Oui.

M. MARCEL BÉLANGER:

4950

Marcel Bélanger.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4955

Allez-y, c'est parce que je cherchais d'où ça venait.

M. MARCEL BÉLANGER:

4960

Parce que j'ai oublié de mentionner un impact de santé, qui est quand même à mentionner parce que c'est sensiblement le seul, tout le monde le connaît un peu, c'est le risque lié à l'hypertension. Or, le sel est un des éléments qui intervient, qui favorise l'hypertension. Je ne dis pas que le sel cause de l'hypertension chez les gens qui ont de l'hypertension.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4965

Mais il contribue à l'hypertension.

M. MARCEL BÉLANGER:

4970

Il contribue à l'hypertension. Alors, pour ça, l'EPA, le **Environmental Protection Agency**, des États-Unis, a recommandé un rabais des seuils de 250 à 120 parce que les gens qui ont de l'hypertension ont souvent une diète à 500mg par jour. Donc, à ce moment-là, si l'eau en contient 250, leur deux litres d'eau par jour fournit la quantité totale de la journée.

4975

M. LOUIS DERIGER, Président:

Donc, pour les populations plus à risque, il y a quand même des précautions à prendre.

M. MARCEL BÉLANGER:

4980

C'est ça. Mais dans le cas où, évidemment, il y a une contamination de l'eau à ce niveau-là.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4985

Absolument, merci beaucoup.

M. MARCEL BÉLANGER:

C'est ce qu'ils doivent prendre.

4990

M. LOUIS DERIGER, Président:

Monsieur Perron, je sais qu'on, je ne sais pas si ça répond à votre question. On a peut-être couvert d'autres sujets, mais...

4995

M. YVES PERRON :

Et bien... non, c'est bien intéressant, sauf que moi j'ai l'impression qu'il y a beaucoup de choses qui sont encore floues et non déterminées.

5000

M. LOUIS DERIGER, Président:

En fait, oui. Bien, en fait, ce qu'on comprend c'est qu'il y a des éléments qui sont encore à l'étude. D'abord, il y a encore des études à faire peut-être pour des puits ou pour les solutions, il y a encore des alternatives qui sont encore, des variantes qui sont encore à l'étude. Donc, ça, on comprend ça.

5005

M. YVES PERRON:

Si je résume ma compréhension de la chose, pour mon bien personnel et celui de la salle.

5010

M. LOUIS DERIGER, Président:

Allez-y.

5015

M. YVES PERRON:

Le Ministère va contrôler la qualité de l'eau pendant les deux premières années. On n'a pas eu d'échéancier précis. Moi, j'aurais aimé me faire dire et bien monsieur Perron, ce qu'on prévoit pour les contrôles du puits c'est, on installe ça, deux semaines après, on fait un premier test, et puis après ça on fait un test à chaque mois, on vérifie, comprenez-vous un peu mon...

5020

M. LOUIS DERIGER, Président:

Oui.

5025

M. YVES PERRON :

Je trouve que... c'est bien, c'est très intéressant ce qui s'est dit, mais je trouve que c'est flou.

5030

M. LOUIS DERIGER, Président:

Écoutez, je vais faire, dans l'étude d'impact, il y a un, dans des questions qui ont été adressées par le ministère du Développement durable, au ministère des Transports, il y a un document qui a été

5035 joint dans une annexe, qui comprend, qui explique le programme, comment il fonctionne. En fait, ils font
deux années, ils regardent certains critères si ça répond, ils arrêtent le suivi, si ça ne répond pas, ils
continuent. Donc, il y a comme un guide. Peut-être que, je ne sais pas la référence exacte de ce
document.

5040 **M. YVES PERRON :**

Est-ce que c'est accessible dans le site Internet?

M. LOUIS DERIGER, Président:

5045

Oui, absolument.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

5050

Mais, monsieur le Président, il ne faut pas oublier que la Municipalité, pendant ces deux années-
là, quotidiennement, elle vérifie son eau.

M. LOUIS DERIGER, Président:

5055

Oui oui, non, mais ce que je veux dire c'est que...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Ça, c'est ça, et puis nous autres on garde le contact là.

5060

M. YVES PERRON :

Ce n'est pas ça que je voulais...

5065

M. LOUIS DERIGER, Président:

... en termes de suivi, vous avez un programme que vous avez remis à la commission, sauf que je
ne me souviens pas du document exactement où il se situe.

5070

M. GUY D'ASTOUS:

C'est dans le document , c'est dans la réponse aux questions du contournement de Saint-Félix,
où on a fourni, en annexe, excusez-moi, pas en annexe, mais à la page 29, à la page 29.

5075

M. LOUIS DERIGER, Président:

Pouvez-vous donner le titre?

M. GUY D'ASTOUS:

5080

Le programme de suivi de la qualité de l'eau et des eaux souterraines. Le programme type du
Ministère.

M. LOUIS DERIGER, Président:

5085 En fait, donc, écoutez, vous pouvez vous informer à l'arrière, on va vous donner le document exact. Consultez ça, si vous avez des questions supplémentaires, n'hésitez pas à venir nous revoir.

M. YVES PERRON :

5090 Oui. Il y aurait juste peut-être une partie qui n'est pas vraiment répondue, puis corrigez-moi si je suis dans l'erreur, si jamais il y avait contamination, je sais que ça a été abordé par le monsieur du Ministère, on a dit bon bien on fait la réfection de la toile ou quitte à faire un autre puits, quelque chose comme ça, faire une réfection de la toile, une réparation, un remplacement, ça implique quoi, est-ce qu'on peut avoir des détails là-dessus?

5095

M. LOUIS DERIGER, Président:

S'il y a un remplacement ou...

5100 **M. YVES PERRON :**

Ou une réparation ou... si on se rend compte qu'il y a, mettons dans la, après un an et demi, bon, le niveau de salinité de l'eau a augmenté, exemple, c'est sûr que ce n'est pas nocif pour la santé, ça, je l'ai bien compris, c'est bon. Alors, on fait quoi?

5105

M. LOUIS DERIGER, Président:

On fait quoi?

5110 **M. YVES PERRON :**

C'est quoi les étapes, est-ce qu'il faut tout arracher et puis recommencer, est-ce que..., voilà?

M. LOUIS DERIGER, Président:

5115

Peut-être...

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

5120 Vous pouvez toujours regarder dans le 5.1, dans la cote 5.1, vous avez les réponses aux questions, 5.1(b), parce que c'est le contournement.

M. YVES PERRON :

O.K.

5125

M. GUY D'ASTOUS:

L'annexe 7.

5130

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Et puis il y a une particularité sur l'eau. Et puis, aussi, vous pouvez, vous n'êtes pas ici ce soir, mais il va y avoir une présentation beaucoup plus précise et puis ces questions-là vont être abordées.

M. YVES PERRON:

5135

Est-ce que vous savez vers quelle heure ça va avoir lieu?

M. LOUIS DERIGER, Président:

5140

C'est difficile à dire, puis ça dépend toujours des questions. Mais, peut-être, mais avant...

M. YVES PERRON :

5145

O.k. Bien, en tout cas, écoutez, sinon je consulterai les transcripts.

M. LOUIS DERIGER, Président:

5150

Mais avant que vous partiez, juste peut-être pour juste une, peut-être une précision, monsieur Dorval, si jamais il y avait un bris, qu'est-ce que vous faites, est-ce que vous remplacez les membranes ou?

M. PIERRE DORVAL :

5155

Bien, remplacer? On peut faire ce qu'on appelle un rapiéçage. S'il y a un accident, il y a une déchirure de la membrane, pour une raison quelconque, on peut excaver autour de la membrane, nettoyer et puis remettre, surtout avec la membrane bentonique, je pense que c'est celle-là, c'est pour ça que les entrepreneurs la préfèrent, c'est qu'ils n'ont qu'à remettre un peu de poudre de bentonite et remettre une autre, une pièce de géomembrane, puis le joint est fait, la réparation est faite. Parce que c'est les seuls types de dommages qu'on pourrait avoir à la géomembrane. S'il y a quelqu'un qui, s'il y avait un accident et puis il y avait une déchirure. Parce que, comme telle, la géomembrane, une fois qu'elle est posée, bien bien placée, puis on va le voir ce soir, j'ai une photo où on voit très bien le drainage, on voit l'eau s'accumuler dans les fossés et puis s'écouler, suite à une pluie. C'est étanche, ça. Une fois que c'est posé, c'est étanche, il n'y a pas de problème là-dessus.

5165

M. LOUIS DERIGER, Président:

Donc...

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

5170

Monsieur Locat veut intervenir, de la MRC.

M. LOUIS DERIGER, Président:

5175

Oui, monsieur Locat.

M. GILLES LOCAT :

5180 Oui, un commentaire peut-être à ajouter, un commentaire à ajouter. Tout le secteur qui est entre la 131 et la Rivière L'Assomption, c'est un secteur où on va avoir entre 5 et 30 mètres d'épaisseur de sable qui reposent sur des argiles, sable et gravier. C'est un secteur qui a un potentiel hydrogéologique énorme.

5185 Le secteur des puits de la Municipalité se situe dans la partie sud de cet immense secteur-là, qui fait peut-être disons 7, 8 kilomètres de long par 2 à 5 kilomètres de large.

5190 Une solution qui peut être pensée dans le cas où il y a des bris ou encore il y a des réparations ou encore il y a un impact sur les puits, qu'on peut considérer comme, qui peut durer un certain temps, deux semaines, deux mois, deux ans, mais bref, on pourrait penser à implanter des puits d'alimentation, disons à 1 kilomètre ou 2 plus au nord dans ce même immense aquifère-là et puis, pour, temporairement, alimenter la Municipalité.

5195 Je voulais juste mentionner le fait que l'aquifère dont on parle est immense, il a une capacité incroyable. Je ne sais pas si la qualité d'eau est aussi intéressante plus au nord, mais je veux juste mentionner que ça pourrait être un élément à considérer dans le cas où on a un problème durable de contamination.

M. LOUIS DERIGER, Président:

5200 Madame Dallaire, vous voulez intervenir?

MME DANIELLE DALLAIRE :

5205 Oui, je voudrais juste ajouter, à propos de la membrane, le type de membrane qui est prévu d'utiliser présentement, de ciment bentonite, c'est le même type de membrane qui est utilisée dans les lieux d'enfouissement techniques. Donc, c'est des membranes qui sont très sécuritaires, c'est à peu près ce qui peut y avoir de mieux présentement au niveau technique pour assurer l'étanchéité d'un lieu.

M. LOUIS DERIGER, Président:

5210 Merci beaucoup. Monsieur Sirois, vous avez de quoi à ajouter?

M. MARTIN SIROIS:

5215 Oui, j'ai réponse à votre question concernant le type d'abrasif épandu sur le Rang St-Martin, il s'agit de 10% de sel mélangé avec du sable et pierre net ¼ ".

M. LOUIS DERIGER, Président:

5220 Donc, c'est plus abrasif que...

M. MARTIN SIROIS:

5225 Exactement. Donc, les dangers de contamination de sel sont très minimes.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Sont minimes. Merci beaucoup.

Donc, nous allons nous arrêter ici.

5230

M. YVES PERRON :

Merci.

5235

M. LOUIS DERIGER, Président:

Donc, on va reprendre à 19 h 00 ce soir. Merci...

Levée de la séance

5240

Je, soussigné, **André Boudreau**, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessous sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des débats pris dans cette cause au moyen du sténomasque.

5245

Le tout conformément à la Loi,

Et j'ai signé,

5250

ANDRÉ BOUDREAU, s.o.

a.b.